

LA PRESSE



EXCLUSIF

25^{es} FRANCOFOLIES

ARIANE MOFFATT PARTIRA LE BAL

La chanteuse sera la tête d'affiche d'une « soirée de filles » à l'occasion du spectacle d'ouverture du festival.

ARTS

Ariane Moffatt au Printemps de Bourges, en France, le mois dernier.

PHOTO ALAIN JOCARD, ARCHIVES AGENCE FRANCE-PRESSE



COMMISSION CHARBONNEAU

MEURTRE MYSTÉRIEUX ET COLLUSION

Assassiné dans des circonstances nébuleuses en 2011, l'entrepreneur Serge Loiseau refusait de se plier aux règles de partage des contrats dans la région de Montréal, a affirmé hier le témoin Gilles Théberge.

PAGES A2 ET A3

LA CHAMBRE NOIRE

« Le Sénat est au Moyen Âge de l'information. »

VINCENT MARISSAL
PAGE A8

PHOTO ADRIAN WYLD, LA PRESSE CANADIENNE

PÈLERINAGE LE « PETIT COMPOSTELLE » DU SAGUENAY

VOYAGE QUÉBEC

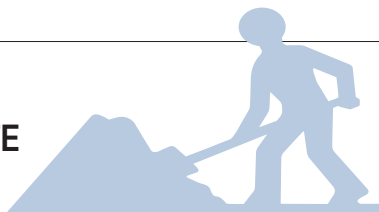


ILLUSTRATION MARIE LEVIEL, LA PRESSE

SEXO-SÉLECTION UNE TECHNOLOGUE QUÉBÉCOISE RISQUE DES SANCTIONS

PAGE A14

MICHÈLE OUMET
MONTRÉAL, UNE POULE SANS TÊTE
PAGE A12



L'ÈRE ROY EST COMMENCÉE

À peine nommé entraîneur de l'Avalanche du Colorado, Patrick Roy dévoile – un peu – son jeu.

FRANÇOIS GAGNON
UNE ENTRÉE RÉUSSIE
SPORTS



PHOTO RICK WILKING, REUTERS

coupe ROGERS 2-11 AOÛT 2013
présentée par BANQUE NATIONALE CoupeRogers.com
STADE UNIPRIX, MONTRÉAL

MON CLIN D'ŒIL STÉPHANE LAPORTE
Il paraît que le conseil municipal de Toronto s'est mis à prier lui aussi.

Venez voir mon blogue! www.lapresse.ca/laporte



L-V 62192498765 1

À l'achat d'un évier de cuisine, d'un bain ou d'une douche

OBTENEZ UNE REMISE DE 15% SUR LE ROBINET OU LE SYSTÈME DE DOUCHE

PLOMBERIUM DORACO-NOISEUX
COMPLICE DE VOTRE QUOTIDIEN

Offre valide jusqu'au 15 juin 2013. Tous les items doivent être sur la même facture. Ne peut être jumelée à aucune autre offre ou promotion. Détails en magasin ou en ligne.

Montréal 9150 boul. l'Acadie (514) 385-1212 (Face au Marché Central)
Montréal 1452 rue Bélanger Est (514) 729-1821
doraco-noiseux.com

COMMISSION CHARBONNEAU



IMAGE TIRÉE D'UNE VIDÉO, LA PRESSE

Gilles Théberge a raconté hier à la commission Charbonneau que Serge Loisel avait été averti de ne plus soumissionner à Montréal. Malgré tout, cet entrepreneur de Valleyfield refusait de se soumettre aux règles de la collusion.

UN MEURTRE NON RÉSOLU REFAIT SURFACE

Un entrepreneur battu à mort en 2011 ne respectait pas les règles de la collusion



PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN

Le refus de se plier à la collusion a-t-il coûté la vie à l'entrepreneur Serge Loisel? L'homme mystérieusement assassiné en 2011 ne respectait pas les règles du partage des contrats dans la région de Montréal, a affirmé hier devant la commission Charbonneau le témoin Gilles Théberge.

Serge Loisel a été assassiné à son domicile de Valleyfield en novembre 2011, dans ce qui ressemblait à un vol ayant mal tourné. Des individus cagoulés ont fait irruption dans son domicile et l'ont battu à mort. Sa conjointe a aussi été brutalement battue, mais elle a survécu.

À l'époque, la police avait vérifié de possibles liens entre ce meurtre et le monde de la construction. La piste n'avait pas été concluante, si bien que le vol demeure la principale thèse pour expliquer cette mort.

Or, voilà que le nom de Serge Loisel a été évoqué pour la deuxième fois hier devant la commission Charbonneau en raison de sa présence jugée

la collusion était bien présente sur la Rive-Sud de Montréal durant les années 90. Selon lui, les entreprises Baillargeon, Bernier, DJL et Pavages Chenails se partageaient les contrats sur la Rive-Sud, entre Saint-Constant et Sainte-Julie, en passant par Longueuil.

Sintra s'impliquait peu dans ce groupe, puisqu'il

qu'il a tenté de s'entendre avec son rival, Serge Loisel, pour fixer le prix de l'asphalte. «À un moment, on s'est assis ensemble et on a regardé ce qu'on pouvait faire, mais je considérais que cette personne n'était pas honnête. Il ne respectait pas le numéro [prix] que je lui donnais pour soumissionner», a relaté le témoin.

Quand venait le temps de répondre aux appels d'offres, Serge Loisel «faisait toujours une erreur importante et il ramassait les projets». — Gilles Théberge

dérangeante dans la région de Montréal. Gilles Théberge, qui a longtemps travaillé pour l'entreprise Sintra, a dit qu'il a tenté sans succès de s'entendre avec lui sur le partage des contrats du secteur de Valleyfield.

Le témoin a en effet expliqué à la Commission que

régnait «en roi et maître» sur le secteur de Valleyfield, plus à l'ouest. La donne a toutefois changé au milieu des années 90, quand l'entreprise Ali Excavation a ouvert une usine d'asphalte à 10 km à peine de celle de Sintra.

Après une farouche compétition, Gilles Théberge affirme

Selon M. Théberge, quand venait le temps de répondre aux appels d'offres, Serge Loisel «faisait toujours une erreur importante et il ramassait les projets», a-t-il déploré. Après avoir constaté qu'il était impossible de bien se partager les contrats, le témoin affirme qu'il a cessé de «jouer au chat

et à la souris» et qu'il a abandonné l'idée de s'entendre avec lui.

Plus tôt dans son témoignage, Gilles Théberge a insisté pour expliquer que les entrepreneurs devaient jouer «franc jeu» et respecter le territoire de leurs rivaux pour que le partage des contrats fonctionne bien. Lui-même dit avoir été victime de son entêtement quand il a refusé de renoncer à des appels d'offres. Sa voiture a explosé le 15 juin 2000 – un attentat qu'il relie directement à la collusion présente dans la région de Montréal.

Ce n'est pas la première fois que le nom de Serge Loisel fait surface à la commission Charbonneau. En novembre, l'entrepreneur Michel Leclerc, de Terramex, a dit avoir fait appel à son entreprise, Ali Excavation, pour faire de l'asphaltage en sous-traitance dans l'un de ses chantiers. Sa présence dans la métropole avait toutefois dérangé. «J'ai su par après qu'il s'était fait dire de ne plus revenir soumissionner à Montréal. Il avait eu un avertissement», a indiqué Leclerc. Lui-même affirme qu'il a aussi été victime d'intimidation quand il a commencé à vouloir décrocher des contrats à Montréal.

— Avec David Santerre

www.cartier.com

Cartier

Nouvelle Collection TANK* ANGLAISE

CHÂTEAU D'IVOIRE

MONTRÉAL • 2020 RUE DE LA MONTAGNE, 514 845 4651
SANS-FRAIS | 888 883 8283
WWW.CHATEAUDIVOIRE.COM

Une note salée pour le MTQ

La collusion dans l'asphalte pourrait avoir coûté jusqu'à 700 millions à Québec

PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN

La collusion ne s'est pas limitée aux villes de la région de Montréal. Le partage des contrats existait aussi au ministère des Transports du Québec (MTQ), selon Gilles Théberge, ancien directeur de l'un de ses principaux fournisseurs. Le stratagème pourrait avoir coûté jusqu'à 700 millions.

«La collusion représente le profit», a résumé le témoin, qui a travaillé jusqu'en 2000 pour Sintra, le principal entrepreneur dans les chantiers d'asphalte pour le MTQ. L'entreprise a décroché des contrats d'une valeur de plus de 1,6 milliard auprès du ministère de 1997 à 2012 – dont le quart de tous les contrats d'asphalte attribués. Gilles Théberge a précisé que, à sa connaissance, la collusion touchait uniquement les travaux d'asphalte et non tous les chantiers de construction.

Le témoin a expliqué que le producteur le plus près du chantier prévu était souvent désigné pour obtenir le contrat. Après le lancement d'un appel d'offres, les entrepreneurs s'appelaient pour s'assurer de

partage, mais surtout pour que le prix soit plus élevé que si le contrat était attribué en libre concurrence. «La question, c'est pas juste de remporter un projet, c'est d'avoir un meilleur prix», a indiqué le témoin.

En libre concurrence, la marge de profit des entrepreneurs en construction se situe entre 8% et 10%. Elle peut parfois être nulle quand les contrats se font rares. Grâce à la collusion, les entrepreneurs arrivaient toutefois à garder 30% de leurs chantiers en profits, selon le témoin. Le témoin n'a pas précisé si les 3,2 milliards de travaux d'asphaltes attribués depuis 15 ans par le MTQ avaient été truqués. Si tel est le cas, les entrepreneurs ont pu toucher jusqu'à 700 millions de plus que si les contrats avaient été attribués en libre concurrence.

La Commission a déposé une liste des contrats du MTQ. Celle-ci démontre que 19 entreprises ont décroché à elles seules la moitié des 18 milliards en contrats de construction attribués par ce ministère de 1997 à 2012.

Pour les seuls contrats d'asphaltage, Sintra était de loin le principal entrepreneur,

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE?
nouvelles@lapresse.ca

UN COMMENTAIRE SUR NOTRE JOURNAL?
commentaires@lapresse.ca

SOMMAIRE

Amusez-vous!	AFFAIRES 12	Horaire télévision	ARTS 4
Astrologie du jour	VOYAGE 9	Loteries	A 23
Bourses	AFFAIRES 10	Monde	A 21 à A 23
Débats	A 24 et A 25	Petites annonces	VOYAGE 5
Décès	VOYAGE 6 à 9	Sudoku	AFFAIRES 4

Météo

Averses en avant-midi et orage en après-midi, maximum 23, minimum 16. VOYAGE 5

ENTREPRENEURS BRUTALISÉS OU INTIMIDÉS

ANDRÉ DUROCHER

Excavation Panthère

Après avoir reçu la visite de quatre hommes dans une Cadillac noire, son frère a eu le visage fracassé en décembre 2008 par un coup de poing américain — ce que l'entrepreneur qualifie de tentative de meurtre.

JOE BORSELLINO

Construction Garnier

L'entrepreneur a été passé à tabac par trois hommes devant ses bureaux, en juillet 2009. Il a refusé de porter plainte à la police, même s'il a dû subir une reconstruction du visage.

GILLES THÉBERGE

Sintra et Valmont Nadon

La voiture de cet ex-directeur de Sintra a explosé dans le stationnement de sa résidence. Deux semaines plus tôt, les vitres d'un de ses voisins avaient été cassées — un avertissement qui lui était destiné, selon l'entrepreneur Nicolo Milioto.

TONY CONTE

Conex

Lors d'un dîner, l'entrepreneur, mort depuis, a confié à son collègue Gilles Théberge que sa voiture, une Cadillac, a aussi explosé dans le stationnement de son entreprise.

— Pierre-André Normandin

MARTIN CARRIER

Céramiques Lindo

Cet entrepreneur de Québec a reçu des appels anonymes et une carte de condoléances lui enjoignant de cesser de s'intéresser à des projets de construction à Montréal. L'enquête policière a déterminé que les menaces provenaient de Francesco Del Balso, proche du clan Rizzuto.

MICHEL LECLERC

Terramex

L'entrepreneur dit avoir reçu des appels anonymes, subi des appels à la bombe, et affirme que son équipement a été incendié. Un rival s'est aussi présenté chez son partenaire, en plus de poster une voiture devant un hôtel de ville pour l'empêcher de soumissionner.

JEAN THÉORÊT

Excavation Gérald Théorêt

En plus d'appels anonymes, l'entrepreneur a été victime de vandalisme. Une pelle hydraulique récemment achetée a été incendiée dans un chantier de Montréal.

JEAN-GUY DUBÉ

Excavation Anjou

Lors du témoignage de Gilles Cloutier, l'ex-organisateur politique a reconnu avoir été au courant des menaces dont l'entrepreneur Jean-Guy Dubé et son fils ont été victimes pour les empêcher de participer aux appels d'offres du ministère des Transports.

MORT DE SERGE LOISELLE

Un lien difficile à établir entre les menaces et l'assassinat

DAVID SANTERRE

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD— Personne dans l'entourage de l'entrepreneur Serge Loisel ne peut faire de lien entre les menaces dont il aurait été victime en tentant de soumissionner à Montréal et son meurtre à l'automne 2011. Mais son frère et ses fils se souviennent bel et bien de cet épisode qui les avait secoués.

Ali Excavation est une entreprise familiale qui a pignon sur rue à Salaberry-de-Valleyfield depuis 1940. Travaillant surtout dans sa région, elle s'est déjà aventurée jusqu'à Montréal et Laval, « les deux vaches à lait » pour les entrepreneurs, indique son président Normand Loisel.

Il ne se souvient plus de la date exacte, mais son défunt frère Serge était alors le patron de la société. Ali avait déposé une soumission à la Ville de Montréal pour un projet d'infrastructures sur l'avenue du Docteur-Penfield.

« Deux semaines plus tard, deux fiers-à-bras, très gros, sont venus ici pour nous donner une volée. Mais nous étions plus qu'eux et ils nous ont dit d'oublier Montréal, de ne plus soumissionner, et sont repartis », raconte Normand Loisel.

Les Loiselle ont par la suite fait installer des portes magnétiques à l'entrée de leurs bureaux, pour empêcher n'importe qui de s'y introduire.

Les travaux sur Docteur-Penfield, eux, ont fini par être exécutés par les entreprises de Frank Catania vers la fin des années 2000.

Un meurtre maquillé?

Le 14 novembre 2011, des truands cagoulés sont entrés dans la demeure de Serge Loisel, dans le secteur Saint-Timothée. Ils l'ont roué de coups, ainsi que sa femme. L'homme de 57 ans a rendu l'âme dans les heures suivantes.

Si les proches de M. Loisel ont rapidement cru que cela pouvait avoir un lien avec les menaces du passé, les enquêteurs de la Sûreté du Québec croient plutôt à un vol qui a mal tourné.

« Est-ce que ça pourrait avoir été maquillé en vol? On ne le sait pas encore, mais il y a réellement eu un vol », explique Normand Loisel.

Chose certaine, il jure, comme l'a mentionné le témoin Gilles Théberge hier à la commission Charbonneau, que ni son frère ni son entreprise n'ont participé à un quelconque système de collusion à Montréal et à Laval.

Selon lui, les reportages, les arrestations de l'UPAC et la commission Charbonneau semblent avoir calmé le jeu. « J'ai un contrat à Montréal, actuellement, et personne ne m'a appelé pour me menacer », conclut-il.



PHOTO PATRICK SANFAÇON, LA PRESSE

Normand Loisel est le président d'Ali Excavation. Son frère Serge, aussi impliqué dans l'entreprise, a été assassiné en 2011 à son domicile. Selon certains, il aurait été victime d'une vendetta de la mafia de la construction parce qu'il ne voulait pas participer au système de collusion.

avec 860 millions de travaux réalisés. L'entreprise était d'ailleurs le principal fournisseur dans 13 régions du Québec, notamment dans la grande région de Montréal. Seules les régions de l'Outaouais et de la Capitale-Nationale ont échappé à la mainmise de Sintra, puisque l'entreprise n'avait pas d'usine dans ces secteurs.

Renseignements privilégiés

Questionné sur la corruption de fonctionnaires, Gilles Théberge a commencé par dire que, à sa connaissance, Sintra n'était pas de mèche avec des employés du MTQ pour le partage des contrats ou l'obtention de faux extras. Il a toutefois reconnu plus tard avoir obtenu des informations privilégiées de certains d'entre eux à l'occasion de sorties ou de repas.

Sintra traitait en effet aux petits oignons les directeurs régionaux du MTQ. Chaque année, l'entreprise organisait une soirée « huîtres et steaks », à laquelle de 100 à 150 personnes étaient invitées. Certains étaient aussi invités à des séjours de pêche au saumon, à l'Anse-Saint-Jean. D'autres avaient droit à des soirées dans une loge du Centre Bell que l'entreprise louait une ou deux fois par année.

Si Théberge se rappelle avec précision le nom des fonctionnaires de Montréal lui ayant fourni des informations, sa mémoire flanche toutefois quand vient le temps de se rappeler celui de ses contacts privilégiés au MTQ.

Comme la majorité des témoins entendus par la Commission, Gilles Théberge a reconnu avoir fait des contributions politiques illégales. Ses employeurs lui ont remboursé un total de 6900\$ en dons de 1997 à 2007. C'est toutefois le premier à avoir fait la majorité de ses contributions à l'Action démocratique du Québec. Avec sa femme, il a donné 5000\$ au défunt parti de Mario Dumont en 2007. Étonnamment, l'homme a dit ignorer pourquoi il avait donné autant au parti à l'époque. « Aucune idée. Peut-être que l'ADQ avait le vent dans les voiles », a-t-il offert comme explication.

PARTAGE DES CONTRATS D'ASPHALTAGE DU MTQ (1997-2012)

FAITS SAILLANTS

3^e

Principal entrepreneur d'asphaltage au Québec, Sintra était toutefois troisième dans le marché de Montréal, derrière DJL et Simard-Beaudry-Louisbourg.

300 millions

C'est dans les régions de Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie que Sintra brassait ses meilleures affaires. L'entreprise y a décroché pour plus de 300 millions de travaux dans ces deux seules régions.

13/15

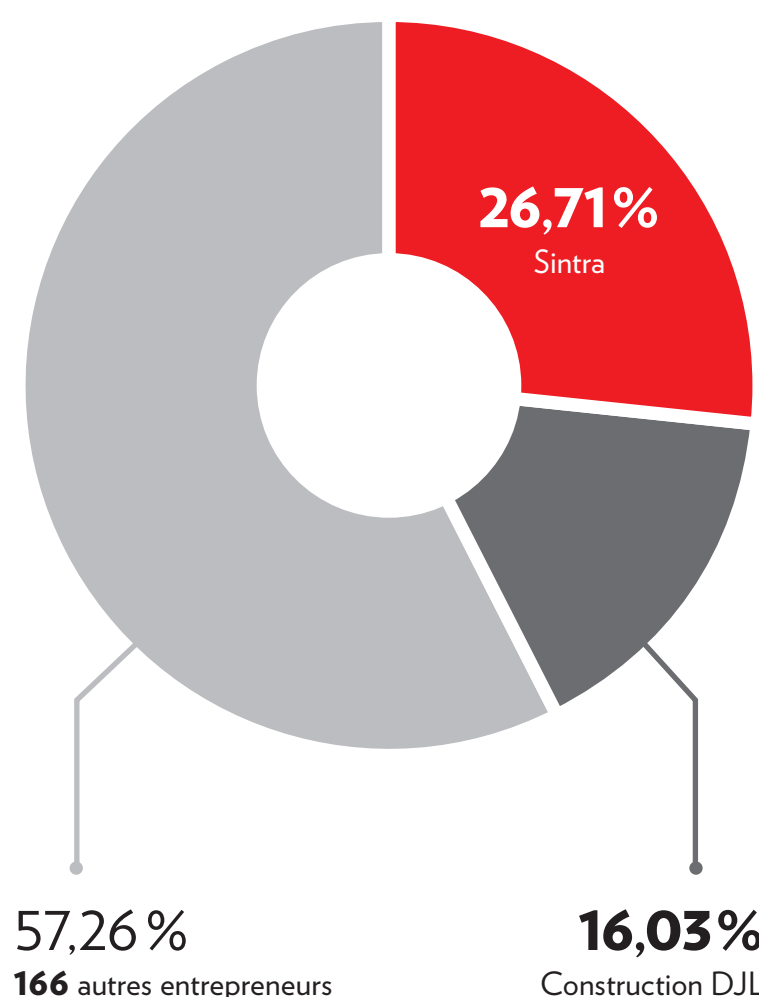
Sintra était parmi les trois principaux entrepreneurs de 13 des 15 régions du Québec. Seules les régions de l'Outaouais et de la Capitale-Nationale ont échappé à la mainmise de l'entreprise, qui n'avait pas d'usine d'asphalte dans leur région.

Lien pour les contrats d'asphaltage du MTQ par région :

https://www.ceic.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/centre_documentaire/Piece_65P-721.pdf

— Pierre-André Normandin

TOTAL : 3 232 639 882 \$



ÇA, C'EST MA SENTRA

C'EST MA FAÇON D'AVANCER AVEC STYLE.
C'EST D'EN OBTENIR BEAUCOUP PLUS, POUR BEAUCOUP MOINS.



Innové
pour exalter



Sentra 1.8 SR 2013 illustrée

ÇA, C'EST MA BONNE AFFAIRE

LOUEZ UNE **SENTRA 2013**
À PARTIR DE **168\$** / 36 MOIS¹
0\$ COMPTANT INITIAL

MEILLEURE CONSOMMATION COMBINÉE DE SA CATÉGORIE²

- **SYSTÈME NISSANCONNECT^{MS} AVEC NAVIGATION³ LIVRABLE**
- **INFORMEZ-VOUS SUR NOTRE PROGRAMME «PREMIER ACHAT»**

ÇA, C'EST MON **ALTIMA 2013**

LOUEZ À PARTIR DE

258\$ / 60 MOIS¹
1 725 \$ COMPTANT INITIAL



Berline Altima 3.5 SL 2013 illustrée



MEILLEURE CONSOMMATION SUR ROUTE DE SA CATÉGORIE²

- **MEILLEUR CHOIX SÉCURITAIRE DE IIHS¹ • SYSTÈME D'AVERTISSEMENT SUR L'ANGLE MORT ET SYSTÈME DE DÉTECTION DE SORTIE DE VOIE³ LIVRABLES**



VISITEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE NISSAN OU CONSULTEZ **NISSAN.CA**^{▲▲}

L'Association des concessionnaires Nissan du Québec

Les offres sont en vigueur du 1 au 31 mai 2013. Les offres de location sont disponibles uniquement auprès de Nissan Canada Finance pour une durée limitée, sont sujettes à l'approbation de crédit et sont exclusives. Les frais de transport et de pré livraison, la taxe sur le climatiseur (si applicable), les droits spécifiques sur les pneus neufs, les rabais du manufacturier et les contributions des concessionnaires sont inclus. Taxes, immatriculation et assurance en sus. Les modèles illustrés sont à titre indicatif seulement. Offres disponibles seulement chez les concessionnaires participants et pouvant faire l'objet de changements ou modifications sans préavis. Les concessionnaires peuvent louer à prix moindre. Visitez votre concessionnaire pour tous les détails. 1) Les offres de location sur 36 / 60 mois, à un taux de 0 % / 1,9 %, sont applicables aux modèles neufs suivants : Sentra 1.8 S 2013 (C4LG53 AA00), avec boîte manuelle / berline Altima 2.5 2013 (T4LG13 AA00), avec boîte CVT. Mensualités de 168 \$ / 258 \$ pour un terme de 36 / 60 mois avec 0 \$ / 1 725 \$ en comptant initial ou échange équivalent et incluant 1 775 \$ de remise à la location pour la Sentra 1.8 S 2013 et 150 \$ en contribution des concessionnaires du Québec pour la berline Altima 2.5 2013. Basé sur une allocation de 20 000 km par année avec 0,10 \$/km supplémentaire. 2) Source pour la berline Altima 2.5 S 2013, avec boîte CVT/la Sentra 1.8 S 2013, avec boîte CVT : par rapport à la consommation de carburant des berlines intermédiaires/compactes 2013 concurrentes avec moteur à combustion interne, selon les données publiées par Autodata en date du 12 avril 2013. Véhicules hybrides et diesels exclus. Les cotes de consommation de carburant (L/100 km) sont calculées en fonction de conditions de conduite optimales, de la consommation moyenne de carburant sur route et de la capacité du réservoir à essence du véhicule, selon Nissan Motor Co. Ltd. La consommation de carburant réelle variera en fonction des groupes motopropulseurs, des habitudes de conduite et d'autres facteurs - à utiliser à des fins de comparaison seulement. Berline Altima S 2013 : moteur de 2,5 L (5,0 L/100 KM sur route | 7,4 L/100 KM en ville), moteur de 3,5 L (6,4 L/100 KM sur route | 9,3 L/100 KM en ville). Sentra 1.8 S 2013 : boîte CVT (4,9 L/100 KM sur route | 6,6 L/100 KM en ville | 5,8 L/100 KM combinée), boîte manuelle (5,5 L/100 KM sur route | 7,5 L/100 KM en ville | 6,6 L/100 KM combinée). 3) Certaines fonctions activables à distance nécessitent un téléphone compatible (non compris). Les tarifs standard peuvent s'appliquer aux messages texte, aux appels vocaux, à l'itinérance et à l'utilisation du réseau de données. 4) Pour obtenir davantage de détails, veuillez consulter www.iihs.org. 5) Le système d'avertissement sur l'angle mort ne remplace pas les bonnes méthodes de changement de voie. Il ne prévient pas le contact avec d'autres véhicules ni les accidents attribuables à une conduite négligente ou dangereuse. De plus, il se peut qu'il ne détecte pas tous les véhicules ou objets qui se trouvent autour de vous. Les systèmes de détection et de prévention de sortie de voie fonctionnent à plus de 72 km/h et uniquement lorsque les lignes séparant les voies sont clairement visibles sur la chaussée. Ils ne préviennent pas la perte de maîtrise du véhicule. Consultez votre manuel du conducteur pour obtenir plus de détails. ▲▲ Les noms, logos, slogans, noms de produits et noms des caractéristiques de Nissan sont des marques de commerce utilisées sous licence ou appartenant à Nissan Motor Co. Ltd. ou à ses filiales nord-américaines.

Prière de laisser Dieu au vestiaire



**YVES
BOISVERT**
CHRONIQUE

C'est bien beau, la «laïcité», mais ce n'est pas une raison pour faire disparaître toute trace de l'histoire chrétienne du Québec.

Voilà à peu près, en une phrase, le jugement de la Cour d'appel dans l'affaire de la prière au conseil municipal à Saguenay.

Un jugement somme toute étonnant. Et décevant. Mais un jugement qui sera sûrement populaire, puisqu'il exprime une sorte de ras-le-bol majoritaire. Ras-le-bol devant l'accumulation des droits religieux reconnus aux minorités. Et devant la pression grandissante pour faire s'effacer de l'espace public les signes religieux chrétiens.

C'est d'ailleurs exactement comme ça que l'a compris le maire de Saguenay, Jean Tremblay. «J'invite les Québécois à se tenir debout!», a-t-il dit, ragaillardisé par ce jugement unanime du plus haut tribunal au Québec.

On peut le comprendre.

Le juge Guy Gagnon, qui l'a rédigé, égratigne maintes fois les tenants de la «laïcité intégrale» et militante, ceux qui voudraient une «laïcité tous azimuts». Je suis bien d'accord: il n'y a pas lieu de faire une syncope devant une croix de chemin.

Mais il me semble qu'une prière à «Dieu tout-puissant» n'entre pas dans la même catégorie que la croix du mont Royal, la croix blanche du drapeau du Québec ou même le crucifix à l'Assemblée nationale.

Il y a une grande différence entre une instance politique qui décide, en 2013, de réciter une prière monothéiste... et ce que l'histoire a déposé sur notre territoire.

Il y a lieu de respecter «ces formes de particularisme religieux que l'on retrouve dispersées ici et là dans l'espace public», comme dit le juge Gagnon. D'accord. Ces croix qui parsèment notre paysage sont en effet, comme dit la Cour, «des manifestations historiques de la dimension religieuse de la société québécoise». Effectivement, «replacées dans une juste perspective», elles ne compromettent nullement la neutralité de l'État.

Mais une prière par des politiciens municipaux? Je n'en fais pas une maladie, et je trouve que de dédommager ce brave M. Alain Simoneau à hauteur de 30 000\$ pour atteinte à sa liberté de conscience d'athée est un brin excessif.

Juridiquement, cependant, je ne vois pas comment justifier le maintien de cette pratique.

■■■

L'Ontario connaît exactement le même débat. En 1999, dans l'affaire Freitag, la Cour d'appel y avait déclaré inconstitutionnel le «Notre Père» récité au conseil municipal de Penetanguishene.

Plusieurs conseils municipaux ont refusé d'appliquer ce jugement. Ou, comme à Peterborough, ont trouvé un truc: un Notre Père... suivi d'une minute de silence. Tout le monde est content, non?

Il y a une grande différence entre une instance politique qui décide, en 2013, de réciter une prière monothéiste... et ce que l'histoire a déposé sur notre territoire.

D'autres municipalités ontariennes ont adopté une prière non confessionnelle, comme la nouvelle version de Saguenay.

Ces deux pratiques sont présentement contestées devant la Cour supérieure de l'Ontario, qui devra se pencher là-dessus cet automne.

Pendant ce temps, la Chambre des communes fait sa prière, semblable à celle de Saguenay. Mais la théorie du privilège parlementaire fait en sorte que les tribunaux n'interviennent pas dans le fonctionnement interne du Parlement, même sur des questions de Charte des droits.

La Cour européenne des droits de l'homme, de son côté, a déclaré valide la loi italienne qui impose la présence d'un crucifix dans chaque classe du pays.

Aux États-Unis, les causes sont multiples et le texte, différent. Aussi est-il un peu surprenant de voir notre Cour d'appel s'inspirer d'un jugement majoritaire de la Cour suprême américaine dans une affaire du Nebraska.

■■■

Quoi qu'il en soit, sur le fond, la récitation d'une prière dans une enceinte politique n'est pas vraiment défendable. Si elle était

religion en entendant son conseil municipal n'indique pas que la prière est neutre. Cela signifie simplement que c'est un cas mineur de non-neutralité. C'en est un quand même!

■■■

La Cour d'appel a bien raison de fustiger le Tribunal des droits de la personne, qui a admis comme «expert» un militant du mouvement laïque, lui-même plaignant dans une cause semblable à Outremont! C'est franchement gênant.

Mais elle se permet de faire un détour pour sermonner le maire Tremblay. Selon quelle logique? S'il a le droit de prier, pourquoi n'a-t-il pas le droit de professer sa foi sur la place publique, hors du conseil? S'il fait un signe de croix avant la prière, ce n'est pas un manque au devoir de réserve. C'est un manque de neutralité d'un élu. Or, justement, il ne veut pas être neutre! Il me semble qu'il devrait cesser de prier à l'hôtel de ville et qu'il s'exprime abondamment sur sa foi à l'extérieur. La Cour d'appel pense exactement le contraire.

Bref, un jugement qui me paraît manquer de rigueur juridique. Tout ceci finira en Cour suprême, soit par le chemin du Québec, soit par celui de l'Ontario. (Et sera défait, j'espère.)

Et quoi qu'il advienne, même en abolissant les prières dans les enceintes d'élus, on n'est pas obligés de déboulonner la croix du mont Royal.

Prière au conseil de Saguenay

« Une victoire historique »

STÉPHANE BÉGIN
LE QUOTIDIEN

CHICOUTIMI — «Je suis très satisfait du jugement. Il s'agit d'une victoire historique qui vise à protéger nos droits, notre culture et notre patrimoine.»

Le maire de Saguenay, Jean Tremblay, ardent défenseur de la religion catholique a réagi, lors d'une conférence de presse, à la décision des trois juges de la Cour d'appel du Québec sur la prière avant les séances du conseil municipal et la présence des symboles religieux à Chicoutimi (statue du Sacré-Cœur) et à La Baie (crucifix).

«Ici le conseil a dit, on ne recule pas. Ce sont nos valeurs, notre culture, notre patrimoine et nos traditions. C'est ce que nous avons de plus fondamental et on ne recule pas sur des faits aussi importants.»

Il a indiqué qu'il n'a jamais imposé quoi que ce soit à qui que ce soit. Il a rappelé que la prière se récite à l'hôtel de ville depuis plus de 100 ans et que ce n'est pas lui qui y a introduit les symboles religieux.

Symboles

Si Jean Tremblay a décidé de porter la décision du Tribunal des droits de la personne en appel, c'est qu'il a senti qu'il y avait un véritable danger pour la survie des symboles religieux.

«Le premier jugement nous a choqués. Ça peut paraître surprenant, mais ce n'est pas la prière qui nous a choqués le plus. La prière, c'est important, mais si on nous empêche de la faire, on arrête. Mais les objets, c'est autre chose. C'est tout ce qui a un caractère religieux. Ça visait les objets partout. Les croix, les noms. S'il faut enlever les objets, ça donne un pouvoir incroyable à des personnes. Cette décision menaçait ce que nous avons de plus précieux, notre culture, notre patrimoine», poursuit-il.

Jean Tremblay pense aussi que le jugement va avoir une influence très grande sur la laïcité au Québec.

«Ça va faire jurisprudence, c'est indéniable. C'est un jugement bien fait et en profondeur. Ça va faire réfléchir. Il y a 1100 municipalités au Québec et la moitié fait la prière. Si ça avait été interdit, les autres villes auraient dû suivre.»

ADMISSIBLES AU CONCOURS*

ÉPARGNEZ GROO 000\$

UNE SOLUTION FISCALEMENT AVANTAGEUSE POUR PIERRE

Fortin
STRATÈGE

LES PORTEFEUILLES CHORUS II

UNE OCCASION À SAISIR MAINTENANT

Optimisez votre rendement net après impôts grâce aux portefeuilles Chorus II en catégorie de société.

Rendements de deux portefeuilles Chorus II

1 AN	3 ANS	5 ANS	DEPUIS SA CRÉATION ¹	
8,55%	S. O.	S. O.	8,42%	ÉQUILIBRÉ CROISSANCE
11,43%	S. O.	S. O.	13,23%	CROISSANCE MAXIMALE

fondsdesjardins.com/chorus

Desjardins
Gestion de patrimoine

Coopérer pour créer l'avenir

Les Fonds Desjardins sont offerts par Desjardins Cabinet de services financiers inc., un courtier en épargne collective appartenant au Mouvement Desjardins. Les Fonds Desjardins ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Les taux de rendement indiqués sont les taux de rendement total annuel composé historiques en date du 30 avril 2013 qui tiennent compte des fluctuations de la valeur des titres et du réinvestissement de tous les montants distribués mais non des commissions d'achat et de rachat, des frais de placement, des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu payables par le porteur, lesquels auraient réduit le rendement. Un placement dans un organisme de placement collectif peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus simplifié avant d'investir. Investissement minimal requis de 100 000 \$. ¹Les portefeuilles Chorus II en catégorie de société (Série A) ont été créés le 28 novembre 2011. *Aucun achat requis. Du 14 avril au 29 juin 2013. Ouvert exclusivement aux membres d'une caisse Desjardins du Québec, d'une caisse populaire membre de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc., âgés de 18 ans ou plus en date du 14 avril 2013. Règlement en caisse et à [desjardins.com/epargnezgros](https://fondsdesjardins.com/epargnezgros).

POLITIQUE

La chef de cabinet de Nicole Léger quitte son poste

Citée devant la commission Charbonneau, le bras droit de la ministre de la Famille déserte sur fond de controverse

EXCLUSIF

TOMMY CHOUINARD
ET DENIS LESSARD

QUÉBEC — Après avoir été éclaboussée par des allégations de financement illégal à la commission Charbonneau, Lucie Papineau quitte son poste de chef de cabinet de la ministre de la Famille, Nicole Léger.

Son départ n'est pas lié à la commission d'enquête, selon M^{me} Léger. « C'était convenu qu'elle reste en fonction six mois, et c'est allé jusqu'à huit mois », a-t-elle expliqué à *La Presse*, hier.

Le gouvernement Marois n'avait jamais précisé auparavant que le mandat de M^{me} Papineau était d'une durée très limitée. Nicole Léger n'en disait rien dans le communiqué de presse qu'elle avait diffusé le 27 septembre dernier pour annoncer la nomination de cet « atout précieux » au sein de son cabinet. Il est d'ailleurs plutôt rare que le choix d'un chef de cabinet fasse l'objet d'un communiqué. La ministre affirme aujourd'hui que Lucie Papineau, 66 ans, retourne à la retraite.

Cette ancienne détective privée a été députée du Parti québécois (PQ) dans la circonscription de Prévost, de 1997 à 2007. Son nom a été prononcé par deux témoins devant la commission Charbonneau.



PHOTO YAN DOUBLET, ARCHIVES LA VOIX DE L'EST

La ministre de la Famille, Nicole Léger, a affirmé hier à *La Presse* que le départ de sa chef de cabinet n'était pas lié aux allégations de financement illégal à son égard entendues à la commission Charbonneau.

Dons illégaux

En mars, Yves Cadotte, de SNC-Lavalin, a indiqué que la firme faisait des dons illégaux au PQ au moment où Ginette Boivin puis sa remplaçante en 2007, Lucie Papineau, étaient responsables du financement. Les employés de SNC-Lavalin ont versé 477 000\$ au PQ – et 570 000\$ au PLQ – de 1998 à 2010. Ils le faisaient en échange d'une prime de leur employeur, ce qui contrevient à la loi.

Au début du mois, Gilles Cloutier a raconté qu'il avait organisé un cocktail de financement pour Lucie Papineau, en 2001, à la demande d'un ami proche du PQ. Il avait exigé que l'invité d'honneur soit Guy Chevrette, alors ministre des Transports. Il a attiré à ce cocktail une quinzaine d'entrepreneurs, qui ont versé 1000\$ chacun. Plusieurs ont donné de l'argent comptant, un geste illégal. L'avocate du PQ, M^e Estelle Tremblay, a

soutenu que cet événement n'a jamais eu lieu.

À la suite de ces allégations, la première ministre Pauline Marois et Nicole Léger se sont portées à la défense de M^{me} Papineau. « Nous avons toujours demandé à ceux et celles qui contribuaient de respecter la loi [...]. Je persiste et signe : nous avons toujours agi en ce sens-là. Et M^{me} Papineau travaillait, en fait elle faisait du bénévolat, pour le PQ comme beaucoup

d'autres l'ont fait », affirme M^{me} Marois.

La nouvelle directrice de cabinet de M^{me} Léger, Manon Blanchet, est également une ex-députée péquiste. Elle a représenté la circonscription de Crémazie de 1998 à 2003 après avoir été attachée politique de Jean Campeau.

Compressions maintenues

Nicole Léger a assuré hier que le gouvernement ne reculera pas sur les compressions aux garderies privées subventionnées. « Je maintiens que c'est 14,9 millions cette année, a-t-elle martelé. C'est réalisable, c'est faisable, et ça doit se faire. »

La ministre et son collègue du Trésor, Stéphane Bédard, chargé de contrôler les dépenses budgétaires, n'ont pas nié que le gouvernement ait fait avorter une entente avec l'Association des garderies privées du Québec (AGPQ), la semaine dernière. La sous-ministre de la Famille a proposé d'étaler les compressions sur trois ans, l'AGPQ était prête à accepter cette offre, mais le gouvernement Marois a mis fin abruptement aux négociations. Les garderies privées faisaient la grève le lendemain.

La députée caquiste Sylvie Roy accuse Nicole Léger de s'être « complètement discréditée », de saboter les négociations et d'en faire payer le prix aux parents. Elle réclame la nomination d'un médiateur. Pour la députée libérale Danielle St-Amand, la première ministre doit prendre le dossier en main. « La ministre échoue lamentablement. Elle est incapable de réparer ses pots cassés ni de faire face à ses partenaires », a-t-elle lancé. Elle a reproché à la ministre de ne pas avoir participé, hier, à une rencontre de négociation sollicitée par une autre association, le Rassemblement des garderies privées du Québec (RGPQ).

« On a fait quatre propositions aux représentants du ministère, mais on ne veut pas en parler sur la place publique. On nous a dit qu'on nous reviendrait jeudi de la semaine prochaine », a indiqué la présidente du RGPQ, Julie Plamondon.

Vorsprung durch Technik 

Offrez-vous le luxe de payer moins.



Audi A4 2.0 TFSI quattro 2013

LOCATION À PARTIR DE **388 \$[†]** TAUX DE LOCATION DE **1,9 %[†]**

par mois avec acompte de 4 400 \$ pendant 48 mois

- ▶ Traction intégrale quattro^{MD}
- ▶ Toit ouvrant vitré
- ▶ Technologie Bluetooth^{MD}
- ▶ Interface musicale Audi
- ▶ Phares bi-xénon avec feux de jour/ feux arrière à DEL

Audi Q5 2.0 TFSI quattro 2013

LOCATION À PARTIR DE **448 \$[†]** TAUX DE LOCATION DE **3,9 %[†]**

par mois avec acompte de 4 350 \$ pendant 48 mois

- ▶ Traction intégrale quattro^{MD}
- ▶ Technologie Bluetooth^{MD}
- ▶ Interface musicale Audi
- ▶ Sièges avant chauffants
- ▶ Roues de 18 po à 10 rayons en V

Visitez audi.ca dès aujourd'hui.

LES OFFRES PRENNENT FIN LE 31 MAI.

PARK AVENUE AUDI

9800, boul. Taschereau
Brossard
T : 450.445.4811
audi.ca/park-qc

AUDI POPULAR

5442, rue Saint-Hubert
Montréal
T : 514.270.3566
audi.ca/popular

AUDI LAUZON

2400, boul. Chomedey
Laval
T : 450.688.1120
audi.ca/lauzon

AUDI PRESTIGE

5905, route
Transcanadienne
Saint-Laurent
T : 514.364.7777
audi.ca/prestige

AUDI PRESTIGE DDO

4600A, boul. Saint-Jean
Dollard-des-Ormeaux
T : 514.426.7777
audi.ca/prestige-west

AUDI NIQUET

1917, boul. Sir-Wilfrid-
Laurier, route 116
Saint-Bruno
T : 450.653.7553
audi.ca/niquet

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

La ministre Maltais reporte des mesures

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Promise pour mai, la politique de lutte contre la pauvreté pour les 85 000 personnes vivant seules au Québec est reportée à septembre, a fait savoir hier la ministre de l'Emploi, Agnès Maltais.

Annonçant une série d'ajustements aux mesures annoncées en février dernier, qui avaient suscité un tollé parmi les groupes sociaux, M^{me} Maltais a expliqué qu'elle s'est rendu compte que beaucoup de ministères envisageraient des mesures éparpillées pour cette clientèle vulnérable et que quelques mois seraient nécessaires pour que tout le monde accorde son violon.

Les jeunes assistés

Au cours des prochains mois, Québec mettra davantage d'efforts du côté des jeunes demandeurs d'aide sociale de moins de 25 ans – 2500 demandes arrivent chaque mois. Les employés des centres locaux d'emploi les rencontreront tous, promet la ministre.

De la même manière, on compte convoquer au bureau la totalité des prestataires. En effet, certains n'ont pas été vus depuis 10 ans, relève la ministre. Elle souligne que, dans bien des cas, les prestataires apprendront qu'ils ont droit à des allocations qu'ils n'avaient pas demandées. Inversement, convient-elle, si le fonctionnaire constate des changements qui nécessitent des réductions de prestation, le dossier sera envoyé au recouvrement.

En ce qui concerne les mesures touchant l'aide sociale « pré-publiées » en février, M^{me} Maltais annonce des modifications mineures, comme l'a indiqué *La Presse* hier. Tous les nouveaux bénéficiaires de 55 à 58 ans



L'annonce d'Agnès Maltais, ministre de l'Emploi, lui a valu une volée de bois vert de l'opposition, mais aussi des regroupements de bénéficiaires de l'aide sociale.

aptes au travail perdent à compter de juillet leur prestation spéciale de 129\$. Des employés les rencontreront

mois de formation ne débouchent pas sur un retour au marché du travail, a précisé M^{me} Maltais.

« Des personnes déjà usées par la pauvreté sont en droit de penser qu'elles vont se retrouver dans une situation pire qu'avant! » — Serge Petitclerc, porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté

tous, et on leur offrira des mesures d'employabilité leur assurant une prestation supplémentaire de 195\$. Cette prestation sera renouvelée, et d'autres mesures seront offertes si les six premiers

Pour les toxicomanes traités dans une maison d'hébergement approuvée par le Ministère, la prestation spéciale sera maintenue pendant 180 jours. La première mouture prévoyait 90 jours.

rééquilibrer son budget sur le dos des démunis, la ministre [Maltais] déchirait sa chemise à l'époque du gouvernement libéral. Comment peut-elle se regarder aujourd'hui dans le miroir? », a lancé la libérale Kathleen Weil.

« M^{me} Maltais a fait patate! », a affirmé Françoise David, de Québec solidaire. Selon elle, M^{me} Maltais cache des compressions et tombe dans le jovialisme quand elle laisse croire qu'un bénéficiaire de l'aide sociale, psychologiquement vulnérable, sans formation dans la plupart des cas, pourra réintégrer le marché du travail avec des mesures d'employabilité.

Selon le Collectif pour un Québec sans pauvreté, M^{me} Maltais « est dans l'erreur quand elle soutient qu'elle n'échappera personne ». « Des personnes déjà usées par la pauvreté sont en droit de penser qu'elles vont se retrouver dans une situation pire qu'avant! », observe Serge Petitclerc, porte-parole du collectif.

Conséquences dramatiques

Selon Amélie Châteauneuf, du Front commun des personnes assistées sociales, la ministre Maltais n'a rien fait pour s'ajuster aux observations de la Commission des droits de la personne, qui avait vertement critiqué son projet de règlement.

« C'est moi qui avais soutenu que des gens allaient perdre la vie à cause de la pauvreté au Québec, les banques alimentaires sont inquiètes, on est en situation de crise », a-t-elle souligné. « On se demande comment ils peuvent imposer cette réforme contraignante tout en respectant leurs principes », a-t-elle dit à propos du gouvernement Marois.

Pour les parents d'enfants d'âge préscolaire, Québec maintient la mesure voulant que lorsqu'un couple n'a pas de contraintes à l'emploi, l'un des deux conjoints sera aiguillé vers des mesures d'employabilité. La mesure s'appliquera à partir du mois d'octobre – en février, on visait juin.

Vives critiques

L'annonce de M^{me} Maltais lui a valu une volée de bois vert de l'opposition, mais aussi des regroupements de bénéficiaires de l'aide sociale. « Brillante idée, on coupe dans l'aide sociale, mais on vend de l'alcool dans les casinos! Le gouvernement veut



**Vous quittez votre logement ?
Pensez à RECYC-FRIGO.**

Profitez de votre déménagement pour recycler votre vieux frigo* ou congélateur énergivore selon les normes en vigueur en matière de protection de l'environnement.

Pour un ramassage gratuit :

**www.hydroquebec.com/recyc-frigo
ou 1 855 668-1247**

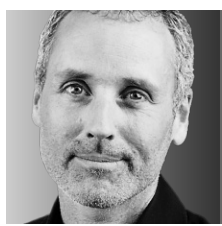
Assurez-vous d'avoir votre facture d'électricité en main.

Appelez
RECYC-FRIGO
et recevez
30\$
par la poste.



POLITIQUE

La chambre noire



VINCENT
MARISSAL
CHRONIQUE

Ce n'est pas vrai, mauvaises langues, que les sénateurs ne travaillent pas!

Voyez, sur le site officiel du Sénat, cette description de tâches détaillée dans une brochure pour les enfants:

Q: En quoi consiste la journée d'un sénateur?

R: Les sénateurs sont très occupés. Ils peuvent:

1. discuter et débattre de questions essentielles en Chambre;
2. rencontrer les gens qu'ils représentent;
3. faire de la recherche aidés de leur personnel;
4. participer à des réunions de comités;
5. soumettre des projets de loi;
6. soumettre des pétitions provenant de groupes qui veulent être entendus;
7. répondre aux questions des journalistes;
8. aider les gens à traiter avec l'administration gouvernementale;
9. lire des livres, des rapports et des études;
10. prononcer des discours;
11. assister à des conférences;
12. voyager entre leur région et Ottawa;
13. représenter le Canada partout dans le monde.

Vous voilà bouchés, n'est-ce pas! Les sénateurs bossent comme des damnés, qu'on se le dise. Imaginez, il leur arrive même de lire des livres!

À la lumière des derniers scandales à la Chambre haute, j'ai surtout accroché aux points 2, 7, 12 et 13.

Point 2: rencontrer les gens qu'ils représentent. De qui parle-t-on au juste? Les sénateurs ne sont pas élus et la plupart n'ont aucun lien avec leur province ou territoire, mis à part le lopin de terre qu'ils doivent y acheter pour être nommés.

Point 7: répondre aux questions des journalistes. Il aurait fallu ajouter ici: «sauf quand ils sont dans le pétrin».

Points 12 et 13: voyager entre leur région et Ottawa et représenter le Canada partout dans le monde. Ah ça, par contre, plusieurs sénateurs semblent prendre leur tâche très au sérieux!

De toute évidence, le Sénat consacre beaucoup plus d'efforts à justifier son existence auprès des enfants qu'il en fait à se rendre transparent pour les contribuables qui le financent grassement.

On appelle le Sénat la Chambre haute, mais il conviendrait davantage de parler de Chambre noire. On voit un peu mieux ce qui s'y passe avec les affaires récentes d'allocations de dépenses, de voyage et d'absentéisme, mais il faut être très déterminé et patient pour obtenir des réponses de cette institution archaïque.

Aussi absurde que cela puisse paraître en 2013, le Sénat (comme la Chambre des communes, d'ailleurs), n'est pas assujéti à la Loi sur l'accès à l'information, malgré des pressions en ce sens depuis 1986.

En novembre dernier, l'actuelle commissaire à l'accès à l'information revenait à la charge devant un comité du Sénat. En vain.

En 2002, il y avait aussi eu des pressions pour obtenir plus de transparence au Sénat, mais la forte résistance au changement des «honorables» avait fait tourner la réforme en eau de vaisselle.

À l'époque, un sénateur m'avait dit ceci: «Les sénateurs ne veulent pas que ça change parce qu'ils veulent protéger leurs privilèges, surtout ceux qui cumulent des fonctions ailleurs et qui pourraient être en conflit d'intérêts.» Une décennie plus tard, nous en sommes encore au même point.

Essayez d'obtenir des renseignements aussi simples que l'assiduité des sénateurs,

préciser le montant ni le mandat. «Plus de 2000\$», c'est plutôt vague...

Dans les déclarations courantes, on apprend, par exemple, que le sénateur conservateur Hugh Segal a touché, dans les 12 derniers mois, «plus de 2000\$» de SNC Lavalin. Ah bon...

On retrouve aussi les très nombreuses activités professionnelles extrasénatoriales de certains sénateurs, dont le libéral Paul Massicotte, qui semble très occupé. Tellement, en fait, qu'on se demande bien où il trouve le temps de remplir la lourde description de tâches expliquée ci-haut aux enfants.

On apprend aussi que le sénateur conservateur Pierre-Claude Nolin est «avocat-conseil à son compte» et qu'il touche des honoraires en cette qualité.

impliquée dans la consultation média et les présentations publiques». Outre ses problèmes d'allocations de logement, on sait que le sénateur Duffy aurait aussi fait des représentations à ses collègues du gouvernement dans une affaire de licence télévisuelle actuellement devant le CRTC.

Un poste de sénateur ouvre bien des portes, notamment, et ce n'est pas rien, celle de la réunion hebdomadaire du caucus de son parti. C'est donc dire qu'un sénateur membre du caucus au pouvoir peut, chaque semaine, rencontrer à huis clos les membres du gouvernement et se tenir au courant des dossiers chauds, un accès privilégié qui ferait saliver n'importe quel lobbyiste.

Il y a bien un code d'éthique des sénateurs, mais il est aussi édenté que le registre public. Et malgré le vent de panique qui souffle sur le Sénat ces temps-ci, il ne faut pas s'attendre à une grande modernisation de ce musée parlementaire.

Les conservateurs, embarrassés, parlent de nouveau d'abolition du Sénat, mais il ne suffit pas d'éteindre les lumières et de mettre la clé dans la porte pour y arriver.

La réalité, c'est que Stephen Harper devra nommer au moins une douzaine de sénateurs (3 postes vacants et 9 départs à la retraite, sans compter des démissions possibles) d'ici les élections de 2015.

Puisqu'il nous faudra vivre avec le Sénat d'ici là, le premier ministre pourrait commencer par y nommer des gens réellement honorables, ce sera déjà ça de pris.

De toute évidence, le Sénat consacre beaucoup plus d'efforts à justifier son existence auprès des enfants qu'il en fait à se rendre transparent pour les contribuables qui le financent grassement.

leurs activités extrasénatoriales ou leurs dépenses et vous constaterez que le Sénat est resté coincé au Moyen Âge de l'information.

Il y a bien un registre en ligne des déclarations publiques des sénateurs, mais l'exercice est plutôt minimaliste.

Un exemple: les sénateurs sont tenus de déclarer leurs sources de revenus extérieures, mais ils doivent simplement indiquer qu'ils ont reçu ou recevront plus de 2000\$ de cette source, sans

N'en demandez pas plus, par contre, ce n'est pas dans le registre public.

Il y a aussi le conservateur Michael MacDonald, membre de la direction de Canada Coal et d'une compagnie minière à Terre-Neuve, qui siège au comité sénatorial sur l'énergie, l'environnement et les ressources naturelles!

Quant à Mike Duffy, dont on parle beaucoup ces jours-ci, on apprend qu'il est PDG de «Mike Duffy Media Services Inc.», une entreprise



Pour joindre notre chroniqueur: vmarrissal@lapresse.ca

La conciliation travail-famille Tout le monde y gagne!

Un + pour votre entreprise

- ◆ Attirez et retenez les meilleurs candidats
- ◆ Augmentez votre productivité
- ◆ Diminuez les coûts liés à l'absentéisme

Un + pour votre personnel

- ◆ Répondez aux besoins de votre personnel
- ◆ Améliorez leur qualité de vie au travail
- ◆ Diminuez leur niveau de stress

Peu importe la taille de votre entreprise ou son secteur d'activité, des mesures de conciliation travail-famille peuvent être mises en place. Pensons simplement à :

- ◆ l'échange d'horaire de travail
- ◆ l'horaire variable
- ◆ la réduction du temps de travail
- ◆ la semaine de travail comprimée
- ◆ la possibilité de travailler à domicile

Parlez-en et passez à l'action!

Détails du Programme de soutien financier aux milieux de travail en matière de conciliation travail-famille disponibles au mfa.gouv.qc.ca

UN
QUÉBEC
POUR TOUS

Québec

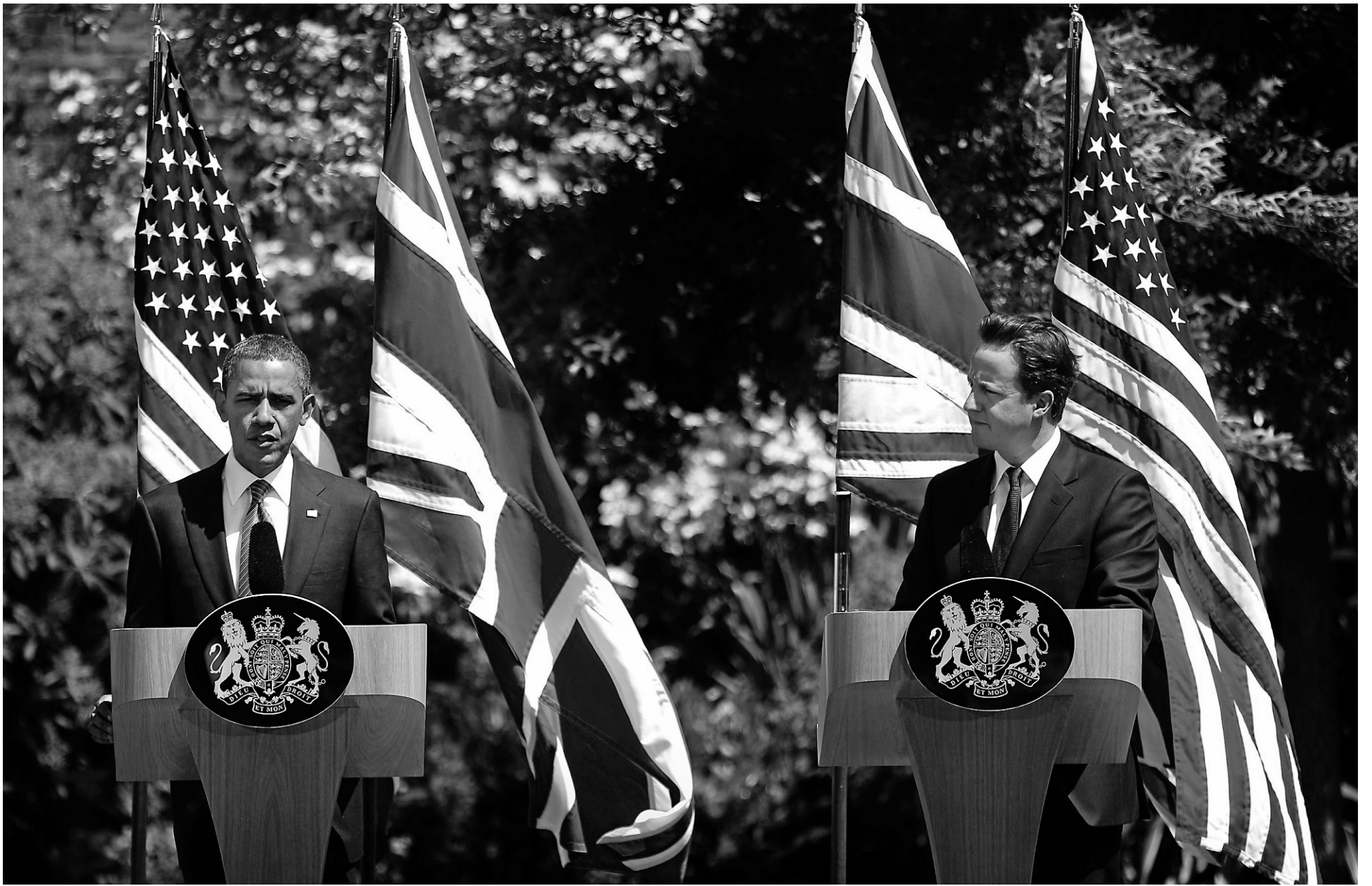


PHOTO PETER MACDIARMID, AGENCE FRANCE-PRESSE

Le président américain Barack Obama s'est déclaré intéressé à conclure un accord de libre-échange avec l'Union européenne. De son côté, le premier ministre de la Grande-Bretagne, David Cameron, a laissé entendre que l'entrée en scène des États-Unis ralentirait le rythme des négociations entre le Canada et l'Union européenne.

Négociations de libre-échange avec l'Union européenne

Les États-Unis devanceraient le Canada

EXCLUSIF

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Les États-Unis s'apprêtent à bousculer les négociations de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne (UE). Le président Barack Obama devrait confirmer en juin que son administration lance ses propres pourparlers commerciaux avec Bruxelles, un développement qui risque de damer le pion au gouvernement Harper qui planche sur un accord depuis quatre ans.

L'annonce du président américain devrait être faite en compagnie du président de la Commission européenne, Manuel Barroso, à l'issue du sommet du G8 qui aura lieu en juin en Irlande du Nord.

Dans les milieux diplomatiques européens, on a déjà fait savoir aux autorités canadiennes que les négociateurs européens consacreront l'essentiel de

leur énergie à conclure un traité avec les États-Unis dès qu'on aura donné le coup d'envoi aux pourparlers. Les négociations avec le Canada, qui piétinent depuis plusieurs mois, seront reléguées au deuxième rang.

« Dès que le président Obama donnera le coup d'envoi aux

sommet du G8, a déjà laissé entendre que l'entrée en scène des États-Unis risque de ralentir encore davantage le rythme des négociations entre le Canada et l'Union européenne.

Le président Obama avait déjà exprimé son intérêt de négocier un tel accord avec

La principale pierre d'achoppement dans les négociations entre le Canada et l'Union européenne demeure l'accès au marché européen pour les producteurs de bœuf et de porc canadiens.

pourparlers, il est évident que les négociateurs européens auront la tête ailleurs », a confirmé une source bien au fait des derniers rebondissements dans ce dossier.

Ralentir les négociations

Le premier ministre de la Grande-Bretagne, David Cameron, qui sera l'hôte du

l'UE au début de l'année. Mais il n'avait pas précisé de calendrier quant au début des négociations.

En visite officielle à Washington, il y a deux semaines, M. Cameron s'est fait l'apôtre d'un accord transatlantique afin de créer l'une des plus grandes zones de libre-échange au monde. Le président Obama

a alors indiqué qu'il espérait lancer les discussions avec l'UE « dans les prochains mois ».

Mais avant d'entreprendre des négociations, le Parlement européen et les États membres doivent approuver le mandat de discussions. Aux États-Unis, le Congrès américain doit être consulté.

Pierre d'achoppement

La principale pierre d'achoppement dans les négociations entre le Canada et l'UE demeure l'accès au marché européen pour les producteurs de bœuf et de porc canadiens. Plusieurs estiment que seule l'intervention politique du premier ministre Stephen Harper permettrait de surmonter cet obstacle.

L'UE serait prête à accepter des importations maximales de bœuf de 40 000 tonnes par année, mais le Canada exigerait un plus grand accès, soit 100 000 tonnes.

Au bureau du ministre du Commerce international Ed Fast, on assure que les négociations se poursuivent. Mais on refuse aussi d'évoquer un calendrier pour la conclusion d'une entente. Les négociateurs canadiens se trouvent d'ailleurs à Bruxelles depuis une semaine afin de poursuivre les pourparlers avec leurs homologues dans l'espoir de tenter d'aplanir les différends qui subsistent.

Selon une étude menée par des gens d'affaires pour déterminer les avantages d'un tel traité, le Canada pourrait bénéficier de retombées économiques de 12 milliards de dollars par année en libéralisant le commerce avec l'UE.

Une source qui s'intéresse aux négociations a indiqué à *La Presse* que les gens d'affaires en Europe sont de plus en plus sceptiques qu'un accord de libre-échange entre le Canada et l'UE aboutisse un jour.

— Avec Hugo de Grandpré

LE PRINTEMPS PREND DES FORCES.

RANGE ROVER SPORT 2013



La Range Rover Sport est le véhicule de tourisme sportif par excellence, avec des systèmes dynamiques hors route exceptionnels, du confort revendre et des capacités étonnantes. Faites en l'essai dès maintenant chez votre détaillant Land Rover.

999 \$/MOIS*
BAIL DE 48 MOIS

0 \$
D'ACOMPTE

3,9%
TIA LOCATION

2013 RANGE ROVER EVOQUE PURE PLUS PACKAGE



Comme tous les autres véhicules Land Rover, le Land Rover Evoque 2013 est une incarnation du rendement et des capacités sur route et hors route. Audacieux et compact, le Range Rover Evoque met à profit les matériaux et les technologies les plus récentes qui en font le Land Rover le plus efficace jamais produit.

599 \$/MOIS*
ACOMPTE DE 5 899 \$

BAIL DE
36
MOIS

3,9%
TIA LOCATION

RENONCIATION AUX TROIS PREMIERS VERSEMENTS[‡]

RENDEZ VISITE À VOTRE DÉTAILLANT LAND ROVER POUR OBTENIR PLUS DE RENSEIGNEMENTS.

LES OFFRES SE TERMINENT LE 31 MAI 2013.



FRANCHISE DE NOUVEAUX HORIZONS

LES MOTEURS DÉCARIE
8255, rue Bougainville, Montréal
(angle Décarie et de la Savane)
Tél. : 514 334-9910
decarie.com

LAND ROVER LAVAL
3475, boul. Le Carrefour, Laval
(angle du boul. Chomedey)
Tél. : 450 688-1880
landroverlaval.com

LAND ROVER ST-LÉONARD
Division de John Scott Auto
4305, boul. Metropolitan est, St-Léonard
Tél. : 514 722-3344
johnscottlandrover.com

Range Rover Sport HSE/Range Rover Evoque Pure Plus 5-portes 2013 - PDSF 73 650 \$/51 495 \$. Prix affichés de 74 794 \$/52 157 \$. * Ou louez, de Canadian Dealer Leasing Services Inc., un Range Rover Sport HSE 2013 neuf en stock /Range Rover Evoque Pure Plus 5-portes pour 999 \$/599 \$ par mois, basé sur un taux d'intérêt annuel de 3,9%/3,9 % et un bail de 48/36 mois offerts aux particuliers qualifiés, avec acompte de 0 \$/5 899 \$ et déduction faite du crédit du détaillant de 119 \$/106 \$ et du comptant conquis de 2 000 \$/1 500 \$. Le comptant conquis ne peut être jumelé à aucune offre de fidélisation. Le montant total exigible de la location est 41 952 \$/27 462,64 \$. Rachat facultatif de 44 365,20 \$/29 075,75 \$. Une franchise de 64 000/48 000 km sur 48/36 mois s'applique. Des frais de 0,25 \$/km plus taxes s'appliquent au kilométrage excédentaire. Financement à l'achat d'un Range Rover Sport/Range Rover Evoque 2013 neuf en stock à un taux annuel de 2,9%/2,9 % est offert aux particuliers pendant 60/60 mois par la Banque Scotia (SAC). Par exemple : pour un montant de 74 794 \$ financé à 2,9 % annuellement pendant 60 mois, la mensualité est de 1 374,07 \$, le coût du prêt est 7 650,36 \$ et le total à rembourser est 82 444,20 \$. † Renonciation aux versements des trois premiers mois jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par mois incluant les taxes à la location ou au financement d'un Range Rover Evoque 2013 offert par un prêteur autorisé. Les versements de financement et de location comprennent les frais de transport de 1 270 \$, les frais d'administration de 395 \$, les frais de prépaiement de 499 \$ ainsi que la taxe sur le climatiseur de 100 \$. Les écotéléversements et autres taxes sont en sus. Toutes les offres se terminent le 31 mai 2013. Les offres peuvent être retirées en tout temps sans préavis. Le véhicule peut différer de celui illustré. Les détaillants peuvent vendre ou louer à prix moindre. Quantités limitées. Offres en vigueur chez les détaillants participants seulement. Voyez votre concessionnaire Land Rover pour obtenir tous les détails. © 2013 Jaguar Land Rover Canada LLC.

POLITIQUE

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MIKE DUFFY

Le Sénat confie l'affaire à la GRC

HUGO DE GRANDPRÉ

OTTAWA — Le Sénat a officiellement confié le dossier de Mike Duffy à la Gendarmerie royale du Canada (GRC), hier soir, dans la foulée de nouvelles révélations concernant ses demandes de remboursement de dépenses.

Une enquête menée par l'administration du Sénat et rendue publique à une réunion du comité de régie interne indique que M. Duffy a réclamé des indemnités quotidiennes réservées aux journées de travail à Ottawa pendant 49 jours alors qu'il « ne se trouvait visiblement pas » dans la capitale nationale.

Un rapport de la firme Deloitte avait déjà relevé le phénomène il y a quelques semaines concernant le cas précis d'un séjour en Floride, en janvier 2012. Le sénateur l'avait expliqué en disant qu'il s'agissait de l'erreur d'une employée qui travaillait temporairement à son bureau.

Mais le rapport présenté hier va plus loin. Il évoque une demi-douzaine de journées où cette indemnité quotidienne a été réclamée (et payée) au cours de la dernière campagne électorale. Des médias ont déjà rapporté qu'il faisait campagne pour le Parti conservateur pendant certaines de ces journées. Sur les 49 réclamations visées, également, seulement 25 ont été payées par l'administration du Sénat, qui aurait refusé de

rembourser les autres. La période couverte va d'avril 2011 à mars 2012.

« L'examen porte à conclure que selon les contestations de Deloitte au sujet des indemnités quotidiennes que le sénateur Duffy a réclamées en janvier 2012 pendant qu'il était en Floride, n'est pas un incident isolé, mais dénote plutôt une tendance qui soulève des inquiétudes », peut-on lire dans ce nouveau document.

Les sénateurs conservateurs ont dit n'avoir d'autre choix que de confier l'affaire « aux autorités compétentes ». Le comité de régie interne du Sénat, qui siègeait exceptionnellement publiquement, a donc adopté une motion qui prévoit que « le Sénat recommande aux autorités compétentes d'examiner les questions faisant l'objet de ce rapport et les renseignements connexes ».

Fait important : l'opposition libérale est parvenue à amender cette motion pour en élargir la portée et y inclure les mots « incluant le remboursement de 90 000 dollars de M. Duffy au gouvernement



Mike Duffy

changement, puisque l'ancien chef de cabinet du premier ministre Stephen Harper, Nigel Wright, a admis avoir

Une enquête du Sénat indique que M. Duffy a réclamé des indemnités quotidiennes réservées aux journées de travail à Ottawa pendant 49 jours alors qu'il « ne se trouvait visiblement pas » dans la capitale nationale.

du Canada ». Les membres conservateurs du comité ont semblé vouloir s'opposer à ce

lui-même fourni les fonds au sénateur, mais ils l'ont finalement accepté.

pourtant été convoqué et il avait lui-même réclamé la tenue d'une réunion publique afin de pouvoir s'expliquer. Il n'a pas justifié son absence.

La GRC n'a pas réagi, hier. On a appris la semaine dernière qu'elle se penchait déjà sur cette affaire et que le Sénat lui avait remis certains documents réglementaires au cours des derniers jours. Dans une lettre adressée au greffier de la Chambre haute, le corps policier fédéral a dit vouloir vérifier si une enquête était nécessaire.

Barrage de questions

Plus tôt dans la journée, le premier ministre Harper a fait face à un véritable barrage de questions de la part de l'opposition lors de sa première présence à la Chambre des communes depuis la démission de son chef de cabinet, il y a 10 jours. Il était en mission commerciale en Amérique du Sud la semaine dernière.

Le premier ministre a répondu à pas moins de 23 questions, dont 17 posées par le chef du NPD Thomas Mulcair et 6 par le chef du Parti libéral Justin Trudeau.

Le premier ministre a réitéré qu'il avait été mis au courant par les médias le mercredi 15 mai. « Ces affaires sont entre M. Wright et M. Duffy », a-t-il par ailleurs martelé, ajoutant qu'il s'en remettait aux enquêtes menées par les commissaires à l'éthique des deux chambres du Parlement.



LA TRACTION INTÉGRALE DOMINE TOUTES LES CONDITIONS.
1,9% DOMINE TOUTES LES OBJECTIONS.



* Groupe F SPORT illustré

La nouvelle série RX 2013
Prix total de Lexus : 47 045 \$[†] Taxes et immatriculation en sus

RX RX 350 2013	Versement mensuel à la location de	Financement de 48 mois à
5 000 \$*	513 \$*	1,9%*
2 500 \$*	567 \$*	Financement de 48 mois à
0 \$*	621 \$*	1,9%**
Dépôt de garantie non requis		

Le groupe F SPORT avec équipement en option comprend : Boîte automatique à 8 rapports avec sélecteurs au volant • Suspension sport • Roues de 19 po avec fini en graphite • Affichage tête haute • Garnitures intérieures F SPORT



CONCESSIONNAIRES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

PARK AVENUE LEXUS SAINTE-JULIE
lexusstjule.com
SAINTE-JULIE 450 922-1833

LEXUS LAVAL
lexuslaval.ca
LAVAL 450 686-2710 • 1800 625-3987

SPINELLI LEXUS LACHINE
spinellilexus.com
LACHINE 514 634-7171 • 1800 352-6111

GABRIEL LEXUS
lexusgabriel.com
SAINT-LAURENT 514 747-7777

PRESTIGE LEXUS
lexusprestige.com
BROSSARD 450 923-7777

SPINELLI LEXUS POINTE-CLAIRE
spinellilexus.com
POINTE-CLAIRE 514 694-0771 • 1877 694-0771

[†]Le prix total de Lexus du modèle neuf RX 350 sfx • A • 2013 est de 47 045 \$. - Groupe F Sport RX 350 2013 illustré : 59 995 \$. Le prix total de Lexus comprend les frais de transport et de préparation (1 995 \$), la taxe sur le climatiseur (100 \$) et les incitatifs. Taxes, immatriculation, assurances et droits sur les pneus neufs (15 \$) en sus. *Les offres de location et de financement sont faites par l'entremise de Lexus Services Financiers et sont conditionnelles à l'approbation du crédit des clients au détail admissibles. Le taux de location de 1,9% le taux de financement de 1,9% est offert sur tous les modèles neufs Lexus RX 350 2013. **Exemple de location pour un modèle RX 350 sfx • A • 2013 basé sur un terme de 48 mois au taux d'intérêt annuel de 1,9% et le prix total de Lexus de 47 045 \$ (taxes en sus); le paiement mensuel est de 513 \$/567 \$/621 \$ avec acompte de 5 000 \$/2 500 \$/0 \$ ou échange équivalent; aucun dépôt de garantie et premier paiement mensuel exigible au début du contrat de location; l'obligation totale est de 29 606 \$/29 700 \$/29 794 \$, taxes, immatriculation, assurances et droits sur les pneus neufs (15 \$) en sus; kilométrage limité à 80 000 km, des frais de 0,20 \$ pour chaque kilomètre excédentaire s'appliquent. **Exemple de financement comprenant les taxes pour un modèle RX 350 sfx • A • 2013 basé sur un terme de 48 mois au taux d'intérêt annuel de 1,9% et le prix total de Lexus de 47 045 \$ (taxes en sus), avec un acompte de 0 \$. Le paiement mensuel est de 1171 \$; le coût de l'emprunt est de 2 124 \$, pour une obligation totale de 56 214 \$; immatriculation, assurances et droits sur les pneus neufs (15 \$) en sus. Les concessionnaires Lexus sont libres d'établir leurs propres prix à leur discrétion. Les offres sont d'une durée limitée et sont valables uniquement pour les clients au détail admissibles chez les concessionnaires Lexus participants. Une commande ou un échange entre concessionnaires peut être nécessaire. Les offres peuvent être modifiées sans préavis. Les offres expirent à la fin du mois, sauf en cas de prolongation ou de révision. Consultez votre concessionnaire Lexus pour connaître tous les détails.



MEUBLES ET DÉCORS BACCARELLI
VENTE D'ENTREPÔT
AVANT LA FERMETURE FINALE

MEUBLES ET ACCESSOIRES
UNIQUES À MONTRÉAL
IMPORTÉS D'EUROPE

TOUT EST RÉDUIT DE 50% ET PLUS

NOTRE ENTREPÔT EST SITUÉ AU
5438 AVENUE ROYALMOUNT A VILLE MONT ROYAL

TEL. 514 738 3700

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 10H A 18H ET
DIMANCHE DE MIDI A 17H • FERMÉ SAMEDI

www.meubles-et-décors.com

Êtes-vous tannés d'avoir mal aux pieds?

Très grande sélection de
chaussures et sandales tendance
avec ou sans ORTHÈSES.



POINTURES
6 à 15 pour homme
4 à 13 pour femme



Grand choix de LARGEUR
B à 6E pour homme
AAA à 4E pour femme



PLUS DE
300
MODÈLES

Chaussures Dupuis

3963, rue Wellington à Verdun
514.762.5184
www.chaussuresdupuis.com

À 5 minutes du pont Champlain

APPELS ROBOTISÉS TROMPEURS

Des témoins refusent de collaborer à l'enquête

MARTIN CROTEAU

OTTAWA — L'enquête sur les appels robotisés trompeurs a été compliquée par le refus de certains témoins de collaborer avec Élections Canada, a affirmé le grand patron de l'organisme, Marc Mayrand, hier. Il a également confirmé du bout des lèvres que le Parti conservateur a tardé à répondre aux requêtes de ses enquêteurs.

De passage devant un comité parlementaire, le directeur d'Élections Canada a confirmé les reportages qui avançaient que le Parti conservateur a tardé à répondre aux requêtes de ses enquêteurs. Ces reportages étaient basés sur des documents produits en cour, a-t-il dit.

L'enquête d'Élections Canada sur les appels robotisés frauduleux qui ont dirigé des électeurs vers de faux bureaux de scrutin dure depuis deux ans. Un jeune employé du Parti conservateur, Michael Sona, est jusqu'ici la seule personne à avoir été accusée dans cette affaire.

L'enquête a été compliquée par l'absence de collaboration de certains témoins, a dit M. Mayrand.

« Dans certains cas, des rendez-vous sont annulés à la dernière minute, a-t-il relaté en point de presse. Des gens s'entendent avec nous et, soudainement, ils décident qu'ils ne veulent pas rencontrer les enquêteurs. Ça ajoute du temps, des délais, et ça rend l'enquête plus complexe qu'elle pourrait l'être. »

Cette situation aurait pu être évitée si Élections Canada jouissait de pouvoirs d'enquête accrus. Pour l'heure, par exemple, rien ne permet à ses enquêteurs de forcer un témoin à collaborer à leurs travaux. Y compris dans des cas où ces personnes ne sont pas considérées comme suspectes.

Marc Mayrand presse le gouvernement de légiférer au plus vite pour éliminer le problème.

Le député conservateur Tom Lukiwski a questionné M. Mayrand sur la longue

pression des votes, la fameuse enquête "Pierre Poutine", a déclaré M. Lukiwski.

L'opposition n'a guère été impressionnée par les plaintes du député conservateur.

Le député néo-démocrate Craig Scott a rappelé que le gouvernement Harper devait déposer une loi visant à

renforcer le processus électoral le mois dernier. Un projet de loi qu'il a retiré à la dernière minute parce qu'il a été critiqué par des députés conservateurs.

« Nous assistons à une combinaison de délais et – je déteste le dire – peut-être des tactiques d'obstruction de la part du gouvernement, a dénoncé M. Scott. Ce gouvernement est probablement inquiet. »

Au bureau du ministre d'État à la Réforme démocratique, Tim Uppal, on n'a pas précisé quand la réforme de la Loi électorale sera ramenée devant le Parlement fédéral. Le porte-parole du ministre, Cory Hann, souligne toutefois que les propositions de Marc Mayrand seront prises en compte.

Le témoignage de M. Mayrand est survenu moins d'une semaine après que la Cour fédérale eut rejeté un recours parrainé par le Conseil des Canadiens, qui réclamait l'annulation du résultat électoral dans six circonscriptions où des appels robotisés ont eu lieu.

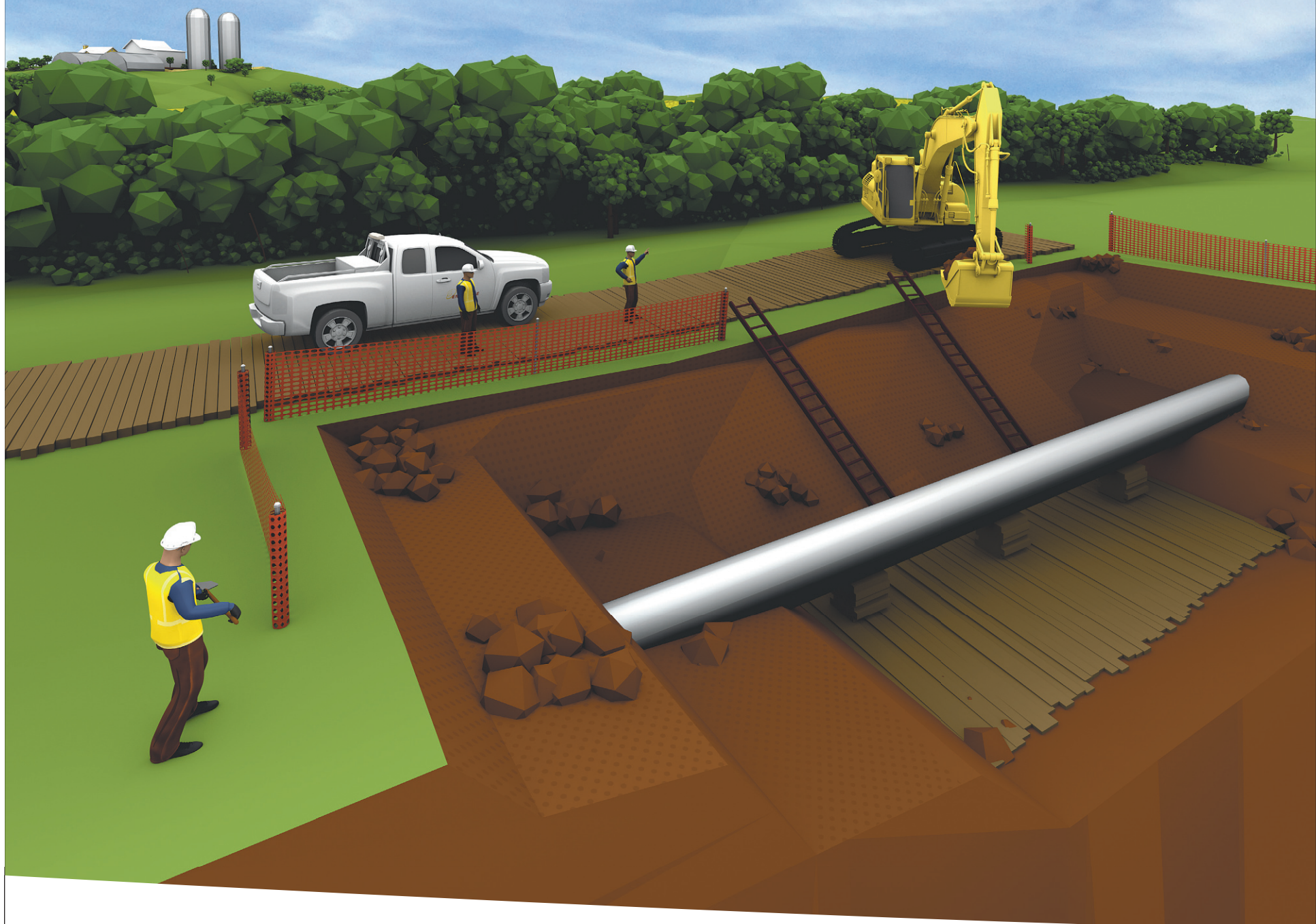
Bien qu'il n'ait pas annulé le résultat des élections, le tribunal a jugé que des appels trompeurs ont bel et bien visé à diriger des électeurs vers de mauvais bureaux de vote. Il a également conclu que les personnes à l'origine du méfait ont vraisemblablement eu recours au « système de gestion de l'information pour les circonscriptions », une base de données d'électeurs du Parti conservateur.

« Dans certains cas, des rendez-vous sont annulés à la dernière minute. » — Marc Maynard, directeur d'Élections Canada

Le chef libéral, Justin Trudeau, s'est aussi dit préoccupé par la situation d'Élections Canada.

« Les conservateurs ne se préoccupent pas de cette atteinte profonde à notre démocratie et pour moi ça représente une urgence assez sérieuse », a-t-il déclaré.

**NOTRE INTÉGRITÉ
EST PROFONDÉMENT
ANCRÉE.**



Chaque jour, des millions de Canadiens comptent sur l'énergie que nous transportons. Voilà pourquoi nous ne faisons aucun compromis pour assurer, année après année, le maximum de sécurité et de fiabilité. Dans le cadre de notre programme d'entretien préventif, nous effectuerons des excavations relatives à l'intégrité tout au long de notre réseau canadien de pipelines. Certaines de ces inspections pourraient se tenir dans votre localité. Elles prennent habituellement de 3 à 14 jours et les sites sont restaurés une fois les travaux d'excavation terminés.

Nous comprenons que cela pourrait vous causer certains inconvénients. Néanmoins, tout comme votre rendez-vous annuel chez le médecin, c'est une question de *prévention*. C'est cet engagement en matière de prévention qui nous vaut une fiche de sécurité de 99,999 %. C'est aussi le moyen par lequel nous entendons offrir à votre famille et à votre collectivité une tranquillité d'esprit à 100 %.

EN SAVOIR PLUS

► Visionnez notre vidéo à Enbridge.com/Prevention ou téléphonez au 1-888-767-3098

ENBRIDGE
L'énergie à l'œuvre

MONTRÉAL PLUS

Une poule pas de tête



MICHÈLE
OUIMET
CHRONIQUE

La semaine dernière, Montréal n'avait ni eau ni métro. Hier, le vérificateur Jacques Bergeron nous a appris que la Ville n'avait ni vision, ni stratégie, ni contrôle quand elle rafistolait ses tuyaux et ses routes. Pourtant, on parle de milliards de dollars.

La Ville est comme une poule pas de tête. Elle gère ses milliards à l'aveugle, sans contrôle réel et, plus grave encore, sans que les élus sachent réellement ce qui se passe dans cette grande boîte qu'on appelle la Ville de Montréal.

Quand le vérificateur Bergeron a présenté son rapport au conseil municipal, ses premières paroles ont été: «Manque de contrôle, manque de rigueur, manque de documents pour appuyer les décisions. Beaucoup de relâchement.»

En parcourant les 588 pages du rapport, on a l'impression que Montréal est un grand bordel et que la Ville est dirigée à la bonne franquette: des dizaines de millions par-ci, des dizaines de millions par-là. La vision d'ensemble? Les dépassements de coûts? Les élus sont dans le cirage.

La Ville n'a donc rien appris du grand déballage devant la commission Charbonneau? Des élus tenus dans l'ignorance pendant que des millions étaient détournés?

Le vérificateur ne parle pas de fraude, loin de là, mais plutôt d'une machine trop grosse, trop lourde, une machine qui se perd dans ses propres méandres. Les élus manquent d'information sur les échéanciers des grands projets et les dépassements de coûts. Le côté gauche du cerveau

ignore ce que fait le côté droit. Encore faut-il qu'il y ait un cerveau. Mais bon.

La Ville est donc un grand bordel. Ses structures embrouillées brouillent le portrait d'ensemble. Une chatte en perdrait ses petits. Alors les élus...

Prenons l'eau. Les équipements relèvent du conseil d'agglomération, qui gère les services communs des 15 villes défusionnées et des 19 arrondissements de Montréal; la gestion des conduites d'aqueduc et d'égout relève de la ville centre, sauf pour le centre-ville qui, lui, relève du conseil d'agglomération. Quant aux arrondissements, ils s'occupent de l'entretien de l'ensemble des conduites. Pathétiquement compliqué.

La Ville ne connaît pas l'état de détérioration de son réseau, a précisé le vérificateur, et elle n'investit pas suffisamment dans ses égouts et aqueducs. Elle atteindra bientôt un point de non-retour. Résultat: il y

La Ville n'a donc rien appris du grand déballage devant la commission Charbonneau? Des élus tenus dans l'ignorance pendant que des millions étaient détournés?

aura de plus en plus de bris de conduites d'eau.

Le président du comité exécutif et bras droit du maire, Laurent Blanchard, a accueilli le rapport avec «ouverture», ce qui ne l'a pas empêché de traiter le vérificateur de «gérant



PHOTO MARCO CAMPANOZZI, LA PRESSE

En parcourant les 588 pages du rapport, on a l'impression que Montréal est dirigé à la bonne franquette.

d'estrade». Il était froissé parce que Jacques Bergeron a dit que la Ville ne mettait pas assez d'argent dans ses infrastructures.

Ça prend un sacré culot pour traiter un vérificateur de gérant d'estrade. J'ai appelé au bureau du vérificateur à Québec et à Ottawa. Les deux m'ont dit que jamais leur patron n'avait été traité de cette manière par un élu.

L'indépendance du vérificateur est sacrée, le respect pour son institution aussi. Il est

que l'argent des contribuables n'est pas jeté par la fenêtre.

Les relations entre le vérificateur Bergeron et la Ville ont toujours été houleuses. Quelques mois après son arrivée, Bergeron a signé un rapport accablant sur les compteurs d'eau. Il a envoyé tout le dossier à la police parce qu'il sentait trop mauvais. Le maire Gérald Tremblay ne l'a jamais digéré.

Au lieu de faire le ménage dans son administration, Tremblay a tiré à boulets rou-

geste sans précédent qui a provoqué une crise. Une autre.

Et la cerise sur le gâteau, la Ville a enlevé la ligne éthique à Bergeron pour la confier au contrôleur, qui relève du directeur général. Une décision malsaine. Le nombre de dénonciations a d'ailleurs chuté, passant de 131 à 33 en un an.

Toutes les villes canadiennes ont confié leur ligne éthique à leur vérificateur. Même Laval.

Laval qui donne des leçons d'éthique à Montréal. On aura tout vu.

Pauvres Montréalais. Encore une fois. Mais depuis une semaine, ils peuvent se consoler en se comparant à Toronto, où le maire Rob Ford a fait un fou de lui. Il a craché sur les journalistes en les traitant d'asticots. Il en veut surtout au *Toronto Star* qui a sorti l'histoire de la vidéo, où il aurait été vu en train de fumer du crack.

À chaque ville ses incompetents.



LE GUICHET UNIQUE DES PLACES DISPONIBLES EN SERVICES DE GARDE DANS TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC

Inscrivez-vous et consultez la liste des places disponibles dans votre région au :
www.monmilieufamilial.org

Choisir un service de garde éducatif reconnu et subventionné à 7 \$ en milieu familial, c'est offrir à son enfant :

- des éducatrices qualifiées et outillées pour donner une qualité d'intervention ;
- des activités éducatives répondant au programme éducatif ;
- un milieu multiâge (de 0 à 5 ans) en groupe restreint ;
- un milieu familial sécuritaire ;
- des menus diversifiés et fidèles au Guide alimentaire canadien, etc.

Les responsables d'un service de garde se conforment aux règles gouvernementales préétablies (www.mfa.gouv.qc.ca). Elles accompagnent vos enfants dans leur développement et leur socialisation, vers une rentrée scolaire réussie.

NOUS AVONS L'AVENIR DE VOS ENFANTS À CŒUR !



DÈS LE
1^{er} JUIN

INFRASTRUCTURES Montréal près du « point de non-retour »

KARIM BENESEAIEH

Les rues et le réseau d'eau de Montréal, déjà dans un état lamentable, vont continuer de se détériorer si « un coup de barre » n'est pas donné rapidement, prévient le vérificateur général Jacques Bergeron.

« La Ville est presque à un point de non-retour: ça va être difficile de rattraper le temps perdu », a-t-il déclaré hier au conseil municipal, lors de la présentation officielle de son rapport 2012.

Devant les journalistes, il a ensuite été plus direct quant aux conséquences. « Pour la population, il va y avoir des problèmes, des bris, des fuites, des chaussées qui vont se détériorer. Il y a un déficit d'investissement qui est très important. »

Depuis 2002, la Ville a pratiquement triplé ses investissements pour la réfection de la voirie et du réseau d'eau, qui ont englouti 250 millions en 2011. Le hic, c'est qu'il en faudrait trois fois plus, soit 832 millions, pour simplement empêcher les infrastructures de se dégrader.

Conscient des limites de la Ville à imposer ses contribuables, M. Bergeron estime qu'on doit trouver des revenus additionnels auprès des gouvernements supérieurs. Mais il ne s'agit pas que d'un problème d'argent. « Non seulement le budget est insuffisant, mais on ne dépense même pas le budget déterminé en début d'année », affirme-t-il.

Les raisons, le vérificateur les donne en rafale, décrivant sans complaisance « le manque de contrôle, le manque de rigueur dans l'application des mécanismes, le manque de coordination, beaucoup de relâchement dans l'application des normes et des règlements. Et dans la plupart des dossiers, une absence évidente de reddition de comptes. »

Essentiellement, le vérificateur général et son équipe font le constat d'une administration municipale obligée de parer au plus pressé, d'investir dans des interventions urgentes, sans avoir dressé une stratégie globale.

« Il va y avoir des problèmes, des bris, des fuites, des chaussées qui vont se détériorer. »
— Le vérificateur général

Puisqu'il semble impossible de faire tous les travaux nécessaires, la solution serait de « définir le niveau de services » que s'engage à livrer l'administration municipale, a expliqué M. Duquette au conseil.

En réponse à une question du conseiller Richard Deschamps, M. Bergeron a enfoncé le clou: « Est-ce que les élus sont bien informés? La réponse est non. Il vous manque des informations importantes. L'information ne remonte pas jusqu'à vous, soit en ce qui concerne des délais qui sont dépassés, soit sur les coûts des projets qui sont plus élevés que prévu. »

« Un gérant d'estrade »

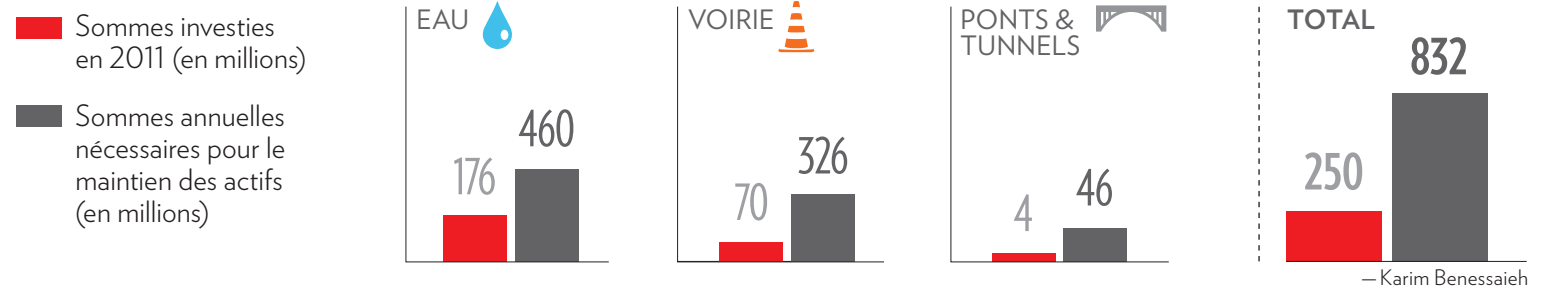
Le président du comité exécutif, Laurent Blanchard, a assuré avoir accueilli ces recommandations « avec humilité et ouverture ». Il n'a pourtant pas tardé à malmener plusieurs constats du vérificateur général, qu'il a qualifié d'« observateur clinique et implacable, mais aussi un gérant d'estrade ».

« On essaie, dans la mesure de nos moyens, de protéger les actifs de la Ville. Mais il y a des limites à la capacité de payer des Montréalais; c'est ce qui me semble absent du rapport. »

Il estime que les investissements dans le réseau d'eau se font de façon « satisfaisante », puisqu'on est passé de 42 millions en 2002 à 234 millions en 2012. Le pourcentage de fuites, évalué à 40 % il y a une décennie, est maintenant de 33 %. Même portrait pour la voirie, où les investissements sont passés de 82 à 234 millions.

Quant aux risques associés au sous-investissement dont fait état le rapport, il les décrit comme « théoriques ». « Un constat de mauvais état ne signifie pas que c'est un état périlleux. Il nous prévient qu'il faudrait faire plus et mieux, on en convient. »

Un déficit d'investissement de 582 millions



FAITES PLUS DE MILLES

OBTENEZ JUSQU'À

3000

MILLES DE RÉCOMPENSE AIR MILES¹

+

0%² JUSQU'À

84

MOIS SUR CERTAINS MODÈLES

+

1000³

DE RABAIS LOYAUTÉ SUR CERTAINS MODÈLES

SONIC LS berline

ACHETEZ À

68 \$⁴ AUX DEUX SEMAINES

0% DE COMPTANT 0% PENDANT 84 MOIS

PRIX À L'ACHAT **12395 \$** INCLUANT 2750 \$ DE RABAIS AU FINANCEMENT À L'ACHAT

OU OBTENEZ **1500 \$⁵** DE RABAIS À L'ACHAT AU COMPTANT SUR LES MODÈLES LS 1SB ET PLUS

MODÈLE 5 PORTES LTZ ILLUSTRÉ

1000¹

MILLES DE RÉCOMPENSE AIR MILES¹

COMPREND LE TRANSPORT

LES PLUS PETITS VERSEMENTS DE L'INDUSTRIE

CRUZE LS

ACHETEZ À

78 \$⁴ AUX DEUX SEMAINES

0% DE COMPTANT 0% PENDANT 84 MOIS

PRIX À L'ACHAT **14145 \$** INCLUANT 2250 \$ DE RABAIS AU FINANCEMENT À L'ACHAT

OU OBTENEZ **1500 \$⁵** DE RABAIS À L'ACHAT AU COMPTANT SUR LES MODÈLES LS 1SB ET PLUS

MODÈLE LTZ ILLUSTRÉ

1000¹

MILLES DE RÉCOMPENSE AIR MILES¹

COMPREND LE TRANSPORT

TRAX LS

LOUEZ À

229 \$⁶ /MOIS

1999 \$ DE COMPTANT LOCATION 60 MOIS

MODÈLE LTZ ILLUSTRÉ

1000¹

MILLES DE RÉCOMPENSE AIR MILES¹

COMPREND LE TRANSPORT ET LA TAXE DE CLIMATISATION

EQUINOX LS

ACHETEZ À

154 \$⁴ AUX DEUX SEMAINES

0% DE COMPTANT 0% PENDANT 84 MOIS

PRIX À L'ACHAT **27999 \$** OU OBTENEZ **1000 \$⁵** DE RABAIS SUR UN MODÈLE 1LT ET PLUS

MODÈLE LTZ ILLUSTRÉ

1000¹

MILLES DE RÉCOMPENSE AIR MILES¹

COMPREND LE TRANSPORT ET LA TAXE DE CLIMATISATION

SILVERADO 1500

Édition Cheyenne – Cabine allongée 2x4

ACHETEZ À

151 \$⁴ AUX DEUX SEMAINES

0% DE COMPTANT 0,99% PENDANT 84 MOIS (TAUX EFFECTIF DE 2,67%)

PRIX À L'ACHAT **26559 \$** INCLUT 7500 \$ DE RABAIS

MODÈLE LTZ ILLUSTRÉ

1000¹

MILLES DE RÉCOMPENSE AIR MILES¹

ou jusqu'à **9000 \$⁷** de rabais au comptant

COMPREND LE TRANSPORT ET LA TAXE DE CLIMATISATION

FAITES PLUS DE MILLES Jusqu'à 1500 \$ de remise additionnelle*

POUR GARANTIR NOTRE QUALITÉ, NOUS LA COUVRONS AVEC UNE GARANTIE DU GROUPE MOTOPROPULSEUR DE 160 000 KM/5 ANS* SELON LA PREMIÈRE ÉVENTUALITÉ.

*Demandez au concessionnaire les détails de la garantie limitée.

CONTACTERCHEVROLET.CA

L'Association des concessionnaires Chevrolet du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers et s'appliquant aux modèles 2013 neufs suivants : Cruze (1P169/ISA), Sonic (1JU69/ISA), Trax (1JU76/ISA), Equinox (1LF26/ISA) et Silverado (CC10753/ISF). Les modèles illustrés peuvent comprendre certaines caractéristiques offertes en option à un coût additionnel. Transport (1550 \$ pour Cruze, Sonic, Trax et Equinox, et 1600 \$ pour Silverado) et taxe de climatisation (100 \$, le cas échéant) inclus. Immatriculation, assurance, frais liés à l'inscription au RDPRM, droits et taxes en sus. 1. Valable uniquement dans les établissements GM participants au Canada. Offre destinée aux particuliers seulement. Le nombre de milles de récompense AIR MILES¹ offerts varie de 750 à 3 000, selon le véhicule choisi. L'offre est non monnayable et ne peut être jumelée à certaines autres promotions d'AIR MILES. L'offre prend fin le 2 juillet 2013. Veuillez prévoir de quatre à six semaines après la fin de l'offre pour que les milles de récompense soient déposés dans votre compte d'adhérent AIR MILES¹. Pour que les milles de récompense soient déposés dans le solde de votre choix, vous devez veiller à établir vos préférences en matière de solde (solde Argent AIR MILES¹ ou solde Réves AIR MILES¹) avant de procéder à la transaction d'achat admissible. ²Marque déposée/de commerce d'AIR MILES International Trading BV, utilisée sous licence par LoyaltyOne, Inc. et par la General Motors du Canada Limitée. 2. Financement à l'achat de 0% pour un terme allant jusqu'à 84 mois offert sur les modèles Cruze LS 1SA, Sonic LS 1SA et Equinox LS : jusqu'à 72 mois sur les modèles Cruze (non-LS 1SA), Sonic (non-LS 1SA), Equinox (non-LS) et Silverado. Financement à la location de 0% pour un terme allant jusqu'à 60 mois offert sur les modèles Cruze LS 1SA et Sonic LS 1SA berline; jusqu'à 36 mois sur les modèles Cruze (non-LS 1SA) et Sonic (non-LS 1SA). 3. Offre en vigueur jusqu'au 2 juillet 2013 uniquement et s'adressant aux particuliers résidant au Canada. Les propriétaires ou locataires actuels d'une Chevrolet Aveo, Cobalt, Cavalier, Optra, Saturn Ion, Astra ou Série S recevront 1 000 \$ de rabais à l'achat, la location ou la commande à l'usine d'un véhicule admissible neuf, soit une Chevrolet Sonic ou Cruze 2013. Les propriétaires ou locataires actuels d'un Chevrolet Equinox, Tracker ou Saturn Vue recevront 1 000 \$ de rabais à l'achat, la location ou la commande à l'usine d'un véhicule admissible neuf, soit un Chevrolet Equinox 2013. Limite d'un (1) seul rabais par véhicule admissible vendu. Cette offre est transférable à un membre de la famille immédiate habitant à la même adresse (preuve exigée). L'offre n'est pas monnayable et ne peut être combinée avec certaines autres offres incitatives portant sur les véhicules GM. Le rabais de 1 000 \$ comprend les taxes applicables (TPS/TVH/TVQ/TVP, selon la province). Dans le cadre de la transaction, le concessionnaire demandera des preuves d'immatriculation ou d'assurance des véhicules dont le client est déjà propriétaire. Nul là où la loi l'interdit. D'autres conditions et restrictions s'appliquent. 4. Prix à l'achat de 12 395 \$ pour Sonic (incluant 2 750 \$ de rabais au financement à l'achat), 14 145 \$ pour Cruze (incluant 2 250 \$ de rabais au financement à l'achat), 27 999 \$ pour Equinox et 26 559 \$ pour Silverado. Total de 182 paiements effectués aux deux semaines, basés sur un financement à l'achat de 84 mois à un taux de 0 % pour Sonic, Cruze et Equinox, et à un taux de 0,99 % pour Silverado (taux effectif de 2,67 %). Sur approbation de crédit des Services de financement auto TD, de la Banque ScotiaTM ou de RBC Banque RoyaleTM. Exemple : basé sur un financement de 27 999 \$ à un taux annuel de 0 %, le paiement aux deux semaines est de 154 \$ pour 84 mois. Le coût d'emprunt est de 0 \$, et l'obligation totale est de 27 999 \$. 5. Le rabais de 1 000 \$ (taxes en sus) est un crédit offert au concessionnaire par le fabricant sur les modèles Chevrolet Equinox 2013 1LT, 2LT et LTZ et est destiné aux particuliers seulement. Le rabais non cumulable est un crédit de livraison de 1 500 \$ (avant les taxes) offert au concessionnaire par le fabricant sur les modèles Chevrolet 2013 suivants : Sonic LS 1SB, LT et LTZ, et Cruze LS 1SB, LT, LTZ et EDO. Le rabais non cumulable s'applique uniquement à l'achat au comptant d'un véhicule neuf ou de démonstration. En optant pour la location ou le financement à l'achat, les clients renoncent aux rabais et offres incitatives, ce qui entraînera l'augmentation du taux d'intérêt applicable. Détails chez votre concessionnaire. L'offre prend fin le 2 juillet 2013. 6. Prix à l'achat de 19 995 \$ pour Trax. Paiements mensuels basés sur une location de 60 mois, à un taux de 5,9 %. Sur approbation de crédit de la Financière GM. Limite annuelle de 20 000 km; 0,16 \$ par kilomètre excédentaire. Certaines conditions s'appliquent. 7. Le rabais de 7 500 \$ (taxes en sus) est un crédit offert au concessionnaire par le fabricant sur le Chevrolet Silverado 2013 C/K poids léger à cabine allongée et est destiné aux particuliers seulement. Le rabais non cumulable est un crédit de livraison (avant les taxes) offert au concessionnaire par le fabricant sur les modèles 2013 suivants : Silverado 1500 à cabine classique (1 200 \$), Silverado 1500 à cabine allongée (1 500 \$) et Silverado 1500 à cabine multiplace (2 000 \$). Le rabais non cumulable s'applique uniquement à l'achat au comptant d'un véhicule neuf ou de démonstration. En optant pour la location ou le financement à l'achat, les clients renoncent aux rabais et aux offres incitatives, ce qui entraînera l'augmentation du taux d'intérêt applicable. L'offre prend fin le 2 juillet 2013. * La remise de 600 \$ à 1 500 \$ est applicable à l'achat ou à la location d'un véhicule de l'année-modèle 2008 à 2013 en échange d'un véhicule de l'année-modèle 1998 ou antérieurs. Une initiative de l'IAQLPA soutenue par le gouvernement du Québec par l'intermédiaire du Fonds vert. Pour plus d'information, visitez le site www.faitesdelair.org. Ces offres sont exclusives aux concessionnaires du RMB Québec (excluant la région de Gatineau-Hull) et ne peuvent être combinées avec aucune autre offre ni aucun autre programme incitatif d'achat, à l'exception des programmes de La Carte GM, de prime pour étudiants et de GM Mobilité. La GMCL se réserve le droit de modifier, de prolonger ou de supprimer ces offres et ces programmes pour quelque raison que ce soit, en tout ou en partie, à tout moment et sans préavis. Le concessionnaire peut vendre ou louer à un prix moindre. Une commande ou un échange entre concessionnaires peut être requis. Pour de plus amples renseignements, passez chez votre concessionnaire, composez le 1 800 463-7483 ou visitez gm.ca.

LA GUERRE AUX FILLETTES

Sexo-sélection au Canada

Une technologue risque des sanctions disciplinaires

ISABELLE HACHEY

Alerté par un reportage de *La Presse*, l'Ordre des technologues en imagerie médicale du Québec enquêtera sur l'une de ses membres, prête à révéler le sexe d'un fœtus de 12 semaines sans exiger la moindre ordonnance médicale.

«Aucun de nos membres n'est autorisé à faire une échographie sans ordonnance. C'est illégal», tranche la présidente de l'Ordre, Danielle Boué.

Dans le cadre d'un reportage sur la sélection prénatale en fonction du sexe, *La Presse* a visité incognito quelques cliniques d'échographie privées de la région de Montréal. Notre collaboratrice, une jeune femme d'origine chinoise, prétendait être enceinte de 12 semaines et vouloir s'assurer de porter un garçon.

«Aucun de nos membres n'est autorisé à faire une échographie sans ordonnance. C'est illégal.»

— Danielle Boué, présidente de l'Ordre des technologues en imagerie médicale du Québec

L'objectif: vérifier s'il était possible d'obtenir une échographie dans le seul but de déterminer le sexe du fœtus à un stade précoce de la grossesse, quand il est encore facile de l'interrompre.

«À cet âge-là, oui, on peut avoir une idée du sexe», avait dit Brigitte Mary, copropriétaire de la clinique privée Expertise Échos de Brossard. «C'est possible, mais on n'est pas à 100%. On est à 70%.»

M^{me} Mary avait ensuite offert à notre collaboratrice de «fermer la télévision» afin de lui éviter de voir le fœtus, au cas où elle choisirait de se faire avorter.

Contactée par *La Presse* après la visite incognito, M^{me} Mary a d'abord soutenu qu'elle ne faisait aucune échographie sans ordonnance. Confrontée aux faits, elle a ensuite affirmé qu'elle recevait parfois des «femmes inquiètes», sans ordonnance. «On rejoint quand même toujours leur médecin après coup.» Et si la patiente n'a pas de médecin? «J'en trouve un.»

Selon le résultat de l'enquête, M^{me} Mary risque des sanctions disciplinaires.

Un problème éthique

Le site web d'Expertise Échos prévient qu'«aucun diagnostic ne sera remis à la patiente».

Déterminer le sexe d'un fœtus n'est peut-être pas un diagnostic médical au sens strict, estime le syndic de l'Ordre, Yves Morel. «Mais dans ce cas particulier, le but de cette identification était de procéder ou non à l'interruption de la grossesse. Pour nous, cela soulève un gros problème éthique.»

Par ailleurs, un fœtus de 12 semaines est trop petit pour qu'on en détermine correctement le sexe, prévient M. Morel. «Je serais incapable de dormir si j'envoyais une patiente chez elle avec une opinion qui risque à 30% d'être erronée. C'est un terrain sur lequel il vaut mieux ne pas s'aventurer.»

L'Ordre s'inquiète par ailleurs de l'avortement sélectif des fœtus féminins, surtout pratiqué en Chine et dans le nord de l'Inde, mais aussi, de façon plus marginale et souterraine, chez certains immigrants au Canada.

«Il y aura peut-être lieu, dans nos colloques et nos revues internes, de mettre en garde nos professionnels, dit M. Morel. Identifier le sexe d'un bébé devrait être un événement heureux. On ne veut pas être impliqués dans une telle démarche.»

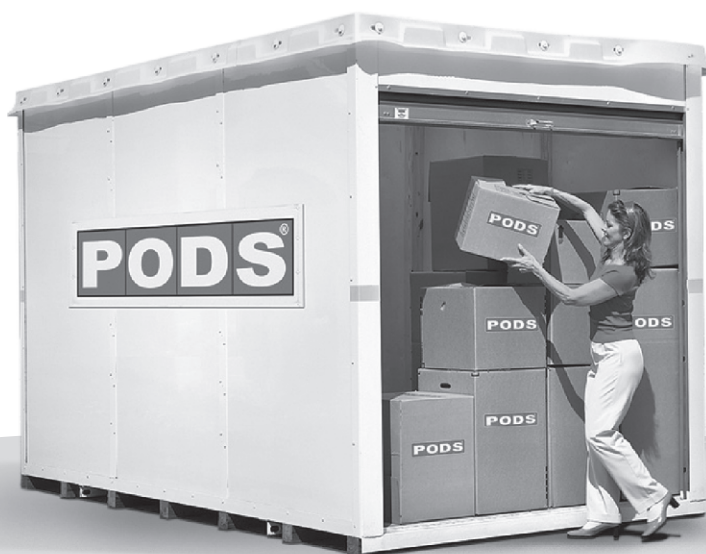


Ça roule
pour une
5^e saison...
Merci!

Abonne-toi!
bixi.com

bixi

Vous déménagez
ou rénovez?



On le livre.
Vous le remplissez.
On l'entrepouse ou
on le déménage.

À PARTIR DE **159\$*** / MOIS

PODS

800-776-7637 | PODSQUEBEC.ca

©2013PODS Enterprises, Inc. PODS® est une marque déposée de PODS Enterprises, Inc. P01645 0212
* Frais de livraison en sus. Certaines conditions s'appliquent. L'entreposage peut ne pas être souhaitable pour certains items.

présenté par
TELUS

Desjardins

la Presse

Montréal

SABLES BITUMINEUX

McGill garde ses investissements

CHARLES CÔTÉ

L'Université McGill conservera ses investissements dans le pétrole, le charbon et le gaz, et en particulier ceux dans le secteur controversé des sables bitumineux, en dépit de la demande des trois associations étudiantes de l'institution.

La décision, prise vendredi dernier, marque la première fois qu'une université canadienne est touchée par une campagne mondiale contre les 200 plus importantes entreprises du secteur des hydrocarbures, démarrée l'an dernier aux États-Unis.

Selon l'organisme Divest McGill, créé pour cette campagne, le fonds de développement de McGill (McGill Endowment Fund) détient des actions de 35 entreprises du secteur des hydrocarbures, dont Cenovus, Suncor et Canadian Natural Resources Inc., qui sont actives dans les sables bitumineux.

Dans son mémoire, Divest McGill rappelle les impacts des changements climatiques sur l'environnement et les humains, en précisant que leur principale cause est la pollution attribuable au secteur des hydrocarbures.

Mais selon Brenda Norris, qui préside le Comité consultatif sur les questions de responsabilité sociale de McGill, ce n'était pas suffisant.

Ce comité a été créé dans la foulée de la campagne mondiale contre l'apartheid, qui avait ciblé les entreprises qui faisaient des affaires en Afrique du Sud.

«La présentation [des étudiants] était excellente, a dit M^{me} Norris en entrevue avec *La Presse*. Mais nous avons décidé que l'information était incomplète.»

Pour être exclue du portefeuille de McGill, une entreprise doit avoir causé un «tort social, particulièrement par des activités qui violent ou empêchent l'application de normes de droit national ou international».

Pour être exclue du portefeuille de McGill, une entreprise doit avoir causé un «tort social *social injury*», particulièrement par des activités qui violent ou empêchent l'application de normes de droit national ou international.»

Selon un autre membre du comité, Jonathan Mooney, qui est président de l'Association étudiante des cycles supérieurs de l'Université McGill, «le comité désirait qu'on lui présente un jugement sans équivoque par une cour» d'un tort causé par les 35 entreprises visées.

«Le secteur des hydrocarbures est très réglementé», a précisé M^{me} Norris.

Sur le fond, elle ne s'est pas montrée convaincue non plus. «J'ai passé une semaine à faire des recherches là-dessus sur internet, a-t-elle dit. C'est un sujet vaste. Selon ce qu'on lit, on peut soit dire qu'il y a un tort ou qu'il n'y en a pas.»

Elle affirme que le comité a appliqué les mêmes critères que par le passé — notamment en 2006, lorsque McGill a vendu tous ses investissements dans les sociétés de tabac. «Et nous l'avions fait même si [la famille] MacDonald a été un énorme donateur de l'université», a-t-elle rappelé.

Selon David Summerhays, de Divest McGill, ce n'est que partie remise. «Ils cherchaient une définition de «tort social» qu'on n'attendait pas forcément, dit-il. Un nouveau dossier sera présenté l'an prochain.»

«Mais on peut quand même souligner que l'Organisation mondiale de la santé estime que 150 000 personnes meurent chaque année à cause des changements climatiques et qu'il y a eu 32 millions de réfugiés du climat dans le monde en 2012. Si vous ne voyez pas ça comme un tort, il y a un problème.»

Une autre solution

Le boycottage est-il la meilleure façon d'infléchir le cours des choses dans ce

domaine? François Meloche, spécialiste de l'investissement socialement responsable au fonds Bâtirente, affilié à

la CSN, en doute. «Nous, à Bâtirente, on garde nos actions dans ces entreprises, mais on leur demande de tenir compte

dès maintenant d'un prix pour les émissions de carbone, dit-il. Si les émissions de carbone coûtent cher, elles vont trouver

d'autres façons de faire de l'argent. Les compagnies pétrolières peuvent se diversifier: Suncor a des parcs éoliens.»



ILX
2013
À PARTIR DE 29 930 \$*

SAISON POUR CONDUIRE

L'ACURA ILX 2013.
LE LUXE N'AURA JAMAIS ÉTÉ AUSSI ABORDABLE.

PAIEMENTS BIMENSUELS DE

138 \$*

AVEC CRÉDIT DE LIVRAISON DE **3 000 \$**** | **0,9 %*** LOCATION DE 48 MOIS | ACOMPTE ET DÉPÔT DE SÉCURITÉ DE **0 \$***



* Prix de vente de 29 930 \$ pour une nouvelle Acura ILX 2013 (modèle DE1F3D). Frais de transport et de préparation de 1 945 \$, pneus EHF (29 \$), filtres EHF (1 \$), taxe sur l'air climatisé (100 \$) et frais de l'OMVIC (5 \$) inclus. Permis, assurances, enregistrement et taxes (incluant TPS/TVH/TVQ, si applicables) en sus. ** Paiements de location bimensuels offerts uniquement avec le contrat de 48 mois. Offre de location d'une durée limitée basée sur une nouvelle Acura ILX 2013 (modèle DE1F3D) par l'entremise de Services Financiers Acura, sur approbation de crédit. Exemple de location représentatif : taux de location de 0,9 % sur 48 mois. Paiements bimensuels de 138 \$ (incluant les frais de transport et de préparation de 1 945 \$) avec acompte de 0 \$. Allocation de 20 000 km par année, frais de 0,15 \$/km excédentaire. Permis, assurances, enregistrement, options et taxes en sus (incluant TPS/TVH/TVQ, si applicables). ** Crédit de livraison offert à l'achat ou à la location d'une nouvelle Acura ILX 2013 (modèle DE1F3D), d'une valeur allant jusqu'à 3 000 \$. Certaines conditions s'appliquent. Les offres se terminent le 31 mai 2013 et sont sujettes à changement ou annulation sans préavis. Le concessionnaire peut vendre ou louer à prix moindre. Le concessionnaire peut avoir à commander ou à échanger. Jusqu'à épuisement des stocks. Visitez acura.ca ou votre concessionnaire Acura pour connaître les détails. © 2013 Acura, une division de Honda Canada Inc.



DES GENS D'EXCEPTION UNIS POUR UNE GRANDE INSTITUTION



**INSTITUT DE
CARDIOLOGIE
DE MONTRÉAL**

AFFILIÉ À
Université 
de Montréal

CES PERSONNALITÉS QUI FONT RAYONNER LE QUÉBEC SE SONT RÉUNIES POUR SOULIGNER LE CARACTÈRE EXCEPTIONNEL D'UN SUCCÈS QUÉBÉCOIS DE CLASSE MONDIALE, L'INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTRÉAL.

PARCE QU'ON VOUS AIME EN VIE

CETTE CAMPAGNE EST
ENTIÈREMENT OFFERTE PAR



LOI SUR LES MINES

Ouellet dépose sa réforme

PAUL JOURNET

QUÉBEC— Cette fois-ci sera la bonne, espère la ministre des Ressources naturelles, Martine Ouellet, qui déposera ce matin sa réforme de la Loi sur les mines.

Après avoir bloqué les deux derniers projets de loi du gouvernement Charest, elle croit pouvoir rallier l'opposition au sien. La raison: elle mise sur une première entente entre les associations de municipalités et de sociétés minières, que *La Presse* a obtenue. Après s'être opposées au cours des dernières années, elles ont accouché de propositions conjointes sur l'encadrement du développement minier. « Ça va se retrouver dans le projet de loi », assure M^{me} Ouellet.

Selon l'entente, les municipalités seront responsables de la planification du territoire, avec un pouvoir d'exclusion des mines. Il y aurait trois zones: incompatible avec le développement minier, compatible avec restrictions et compatible. On limiterait ainsi le *free mining*, où les droits des sociétés minières ont préséance sur d'autres lois, comme l'aménagement du territoire.

Seul désaccord dans l'entente que nous avons consultée: en cas de litige, les sociétés minières voudraient qu'un arbitre tranche. Les municipalités s'y opposent.

Avancées

La ministre Ouellet reconnaît que son projet de loi s'appuie sur les avancées contenues dans le projet de loi 14 des libéraux. Mais elle a toutefois modifié des concepts d'exclusion « imprécis et difficiles à appliquer », comme celui de zone de villégiature.

Les environnementalistes demeurent prudents. « On verra comment ces principes généraux sont formulés dans la loi. On veut s'assurer que les citoyens comme ceux de Malartic aient plus de pouvoirs, et que l'environnement soit mieux protégé », dit Ugo Lapointe, de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine.

L'hiver dernier, M^{me} Ouellet avait annoncé que son projet de loi forcerait les sociétés minières à dévoiler le tonnage de minerai extrait. Comme cette information fiscale reste encore confidentielle, des sociétés minières pourraient encore déplacer leurs profits dans des paradis fiscaux, a dénoncé Québec solidaire.

M^{me} Ouellet a déjà promis, avec sa nouvelle loi, d'exiger un examen du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour chaque projet minier, comme le proposaient déjà les libéraux. Et aussi d'exiger que les sociétés minières déposent 100% de la garantie financière dans les premières années, pour couvrir les futurs frais de restauration environnementale.

Oléoduc Enbridge Les libéraux veulent en savoir plus

QUÉBEC — L'opposition libérale demande au gouvernement péquiste de dévoiler les études sur les retombées économiques de l'inversion du flux de l'oléoduc Enbridge, qui acheminerait du pétrole de l'Ouest aux raffineries de Montréal. Une motion en ce sens sera déposée aujourd'hui. Le chef parlementaire libéral, Jean-Marc Fournier, soupçonne que le gouvernement péquiste reporte la publication de ces études pour gagner du temps, car il serait « mal à l'aise » à cause des risques environnementaux. La preuve, selon lui: le report répété de la consultation environnementale. Le projet doit aller de l'avant, soutiennent les libéraux. La première ministre s'est déjà engagée à rendre les documents publics. « La motion sera pour elle un test de sincérité, un test de transparence », lance-t-il.

— Paul Journet



Aujourd'hui dans *La Presse+*

PAUSE

- THÉ
Découvrez cinq façons d'employer le thé matcha.
- QUESTION DE GOÛT
Peut-on faire pousser de l'ail chez soi?
- TESTÉS
Les vinaigres à la framboise

ACTUALITÉS

- ZOOM
Détection l'herbe à poux à partir de l'espace



Chloration au sel

à partir de **599 \$***

*Les détaillants peuvent vendre à prix plus élevé. Sel et installation non inclus.

FINI LE CHLORE

Finis les yeux rouges, la peau sèche, les vêtements et cheveux décolorés.

- Finis les mélanges et les mesures de produits chimiques
- Finis les yeux rouges et la peau qui démange
- Une approche simple, sécuritaire et abordable pour l'assainissement des piscines
- Le sel se transforme automatiquement en chlore 100 % pur
- Un plus faible taux de sel signifie tout simplement plus d'économies pour vous



Hayward est le plus grand fabricant de générateurs de chlore offrant une technologie éprouvée surpassant la compétition.

Visitez www.haywardpool.ca pour trouver le détaillant Hayward autorisé le plus près de chez vous.

ACTUALITÉS

Prêt à abandonner sa femme

Arthur Porter aurait tenté de fuir seul vers Trinité-et-Tobago



VINCENT LAROUCHE

En plus de manœuvrer pour s'installer à l'hôtel plutôt qu'en prison, la police croit que l'ancien patron du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) Arthur Porter a voulu prendre la fuite en laissant sa conjointe derrière, lorsqu'il a senti le piège se refermer sur son couple au Panama, dans la nuit de dimanche à lundi dernier.

La Presse a rapporté hier comment le célèbre médecin à tenté d'utiliser ce qui semblait être un passeport diplomatique et l'immunité qui lui est rattachée pour échapper aux policiers panaméens venus l'arrêter à la demande de l'Unité permanente anticorruption du Québec (UPAC).



Arthur Porter lors de son arrestation au Panama.

Or, de nouveaux détails obtenus hier de sources bien au fait du dossier au Panama et au Québec permettent de mieux comprendre ce qui s'est passé.

Arthur Porter et sa femme, Pamela Mattock, sont débarqués à l'aéroport Tocumen de Panama dimanche soir. Selon une déclaration écrite transmise

à La Presse par la Police nationale du Panama, ils arrivaient de Nassau, aux Bahamas, où se trouve leur résidence principale depuis que Porter a quitté le Canada. Ils devaient passer une journée sur place avant de reprendre leur route vers Trinité-et-Tobago.

Tous deux faisaient l'objet d'une « alerte rouge » transmise par Interpol à la demande des policiers canadiens, qui souhaitent depuis plusieurs mois arrêter Porter pour fraude, complot, commission secrète et abus de confiance dans le dossier de la construction du CUSM.

Les policiers panaméens les ont donc immédiatement interceptés. Des photos prises par la police à son arrivée montrent Porter vêtu d'un complet blanc, sans la bouteille d'oxygène dont il disait avoir besoin pour respirer lorsque La Presse l'avait rencontré chez lui, en mars dernier.

Pamela Mattock a été envoyée en détention dès 23h40 dimanche, mais Porter, lui, aurait exigé d'être libéré en brandissant son passeport et son statut diplomatique spécial (il est proche du président de sa Sierra Leone natale et se disait consul honoraire de ce pays à Montréal).

Impressionnés, les policiers locaux l'ont laissé s'installer au chic hôtel Riu Plaza, un établissement cinq étoiles situé dans le quartier financier de la ville, à 20 kilomètres de l'aéroport, selon plusieurs agents joints au téléphone.

Plan avorté

Selon une source proche du dossier, Porter aurait alors poursuivi des démarches laissant croire qu'il voulait s'embarquer au plus vite sur un avion à destination de Trinité, malgré le fait que sa conjointe demeurerait détenue. Mais les policiers panaméens ont finalement changé d'attitude et sont revenus l'arrêter pour de bon à l'hôtel, à 14h30 lundi. Ils ont assuré hier qu'ils l'avaient tenu à l'oeil tout au long de son séjour.

Une porte-parole de la police nationale a confirmé à La Presse qu'Arthur Porter est maintenant enfermé sous bonne garde dans un centre de détention préventive. Une autre source officielle locale a assuré qu'ils seraient maintenus en cellule, à la disposition du ministère des Affaires étrangères du Panama, en prévision de leur extradition « le plus vite possible » vers Montréal.

Des photos prises par la police à son arrivée montrent Porter vêtu d'un complet blanc, sans la bouteille d'oxygène dont il disait avoir besoin pour respirer lorsque La Presse l'avait rencontré chez lui, en mars dernier.

Dans sa déclaration officielle, la police panaméenne dit avoir été informée par ses homologues québécois que Porter aurait reçu des pots-de-vin pour transmettre des « informations stratégiques » à des compagnies alors qu'il dirigeait le CUSM.

Quant à sa conjointe, elle serait accusée de blanchiment d'argent, car elle était dirigeante d'au moins une entreprise contrôlant un compte en banque où auraient transité les fruits des crimes du médecin.

On ignore pour l'instant combien de temps prendront les procédures d'extradition. Le couple aura le droit de contester la demande des autorités canadiennes devant les tribunaux du Panama s'il le souhaite.

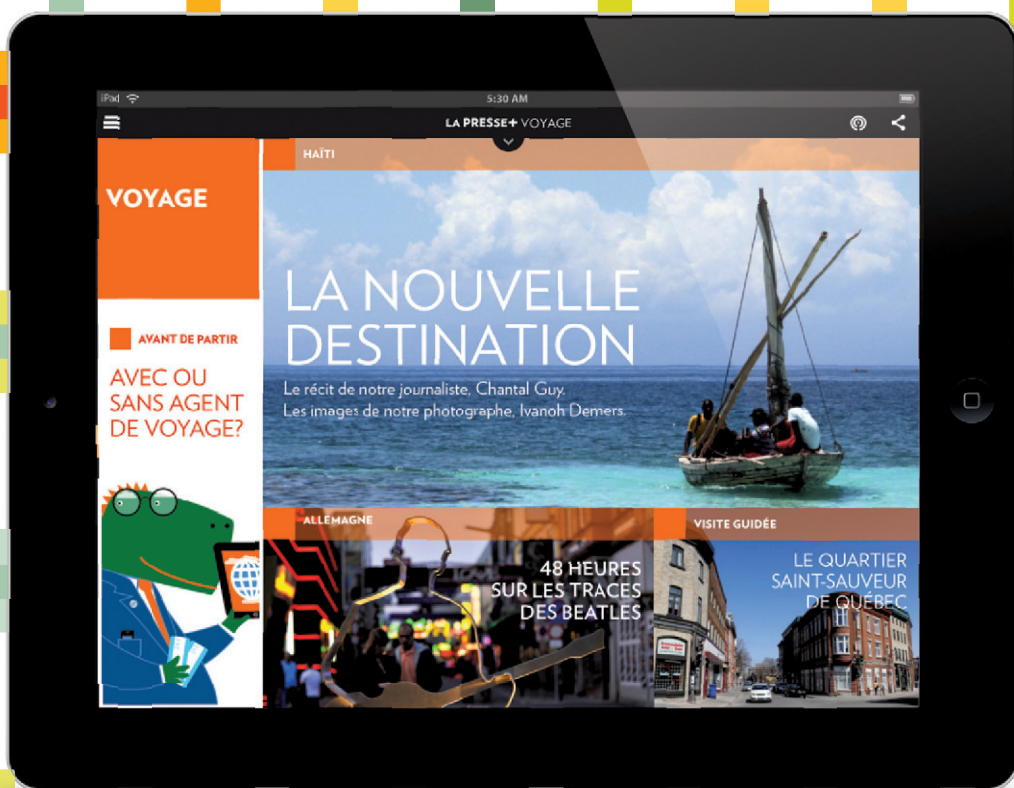
— Avec la collaboration de Daphné Cameron

LE BLOC VEUT QUE PORTER SOIT ÉVINCÉ DU CONSEIL PRIVÉ

Le Bloc québécois a sommé le gouvernement conservateur de révoquer Arthur Porter du Conseil privé de la reine, hier. La formation souverainiste a emboîté le pas au Nouveau Parti démocratique et au Parti libéral, qui avaient tous deux fait la même demande en mars. M. Porter a obtenu ce titre honorifique en 2008, après que le gouvernement Harper l'eut nommé au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS). À l'époque, le Bloc avait été le seul parti à s'opposer à cette nomination au motif que des allégations de conflits d'intérêts pesaient déjà contre M. Porter. « Le premier ministre va-t-il cette fois admettre son erreur et demander au gouverneur de révoquer Arthur Porter du Conseil privé? », a demandé le député bloquiste André Bellavance. Le ministre de la Sécurité publique, Vic Toews, a répondu en félicitant les policiers pour l'arrestation de Porter.

—Martin Croteau

PARCE QUE VOUS ÊTES TOUJOURS EN MOUVEMENT



LIVRÉE GRATUITEMENT TOUS LES MATINS AVANT 5H30

La Presse+ vous suit dans tous vos déplacements. Une source d'information riche accessible à tout moment. Votre rituel à la maison, au chalet, même en voyage, en mode Wi-Fi.

Découvrez-en plus sur LaPressePlus.ca



iPad est une marque de commerce d'Apple Inc., déposée aux États-Unis et dans d'autres pays. App Store est une marque de service d'Apple Inc.

Les Canadiens sourient à la vie... et font la grimace aux politiciens

Le plus récent rapport sur la qualité de vie de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a de quoi réjouir les Canadiens. Le pays tire très bien son épingle du jeu et surpasse bon nombre de ses alliés dans plusieurs critères. Si une majorité écrasante de Canadiens se disent heureux, les politiciens peuvent cacher leur sourire. Voici pourquoi. — Hugo Pilon-Larose

LES POLITICIENS N'ONT PAS LA COTE



PHOTO ARCHIVES AFP

L'OCDE utilise le taux de participation aux élections pour évaluer la confiance de la population envers sa classe politique. Au Canada, cet indicateur est peu reluisant: un taux de participation de 61 % lors des dernières élections générales, alors que la moyenne des pays membres de l'OCDE est de 73 %.

DU REPOS MÉRITÉ



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

Les Canadiens travaillent-ils assez, ou préfèrent-ils les vacances, les terrasses et le repos? Difficile à dire. Ainsi, 72 % des personnes de 15 à 64 ans occupent un emploi rémunéré, ce qui est supérieur à la moyenne des pays membres de l'OCDE. Toutefois, les Canadiens travaillent en moyenne 1702 heures par an, comparativement à 1776 pour les pays de l'OCDE.

LES AMÉRICAINS FONT BONNE FIGURE



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

Les Américains font mieux que les Canadiens pour la plupart des critères du rapport sur la qualité de vie des pays membres de l'OCDE. En commençant par le salaire. Un Américain moyen gagne 38 001 \$ annuellement, contre 28 194 \$ au Canada. Toutefois, le nombre d'heures travaillées est largement supérieur: 1776 heures chez nos voisins du Sud, comparativement à 1706 au Canada.

L'ANGLETERRE À LA REMORQUE



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

Les Canadiens n'ont pas à envier les Anglais, si l'on se fie aux résultats du rapport sur la qualité de vie des pays membres de l'OCDE. Les Canadiens ont en moyenne un salaire plus élevé que les Anglais et sont plus nombreux à occuper un emploi rémunéré.

LE MYTHE SCANDINAVE



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

La Scandinavie fait-elle mieux que le Canada en matière de qualité de vie? Le plus récent rapport de l'OCDE semble déboulonner ce mythe. En Suède, le salaire moyen est de 26 242 \$US annuellement, comparativement à 28 194 \$US au Canada. Les Suédois travaillent toutefois moins d'heures par année que les Canadiens — 1644 heures, contre 1702 heures ici. Les Canadiens sont très légèrement plus scolarisés que les Suédois, mais ces derniers participent davantage au processus démocratique et se disent en moyenne plus heureux que nous.

LA VIE EST BELLE

Les Canadiens ont le moral! Quand on leur demande s'ils se décrivent comme heureux sur une base quotidienne, 82 % répondent que oui. Les critères utilisés par l'OCDE pour évaluer le bonheur sont la qualité des temps de repos, la fierté d'accomplir ses tâches quotidiennes et le sentiment de bonheur.

LES FEMMES BRILLEN À L'ÉCOLE

Les Canadiens vont à l'école, mais surtout les Canadiennes. Ainsi, 90 % des femmes de 25 à 64 ans ont l'équivalent d'un diplôme d'études secondaires, contre 87 % pour les hommes. Le pays dépasse largement la moyenne des membres de l'OCDE, qui est de 74 %.

JOUR DE PAIE

La paie est bonne au Canada. Un travailleur gagne en moyenne 28 194 \$US par an, comparativement à 23 047 \$US pour les pays membres de l'OCDE. Toutefois, cette réussite cache une réalité moins glorieuse. Le groupe constitué des 20 % les plus riches du pays a un salaire cinq fois plus élevé que celui formé des 20 % les plus pauvres.

SOLDES
designers

jusqu'à **30%** de rabais sur marchandises sélectionnées

Marc by Marc Jacobs
Kate Spade New York
Salvatore Ferragamo
Giuseppe Zanotti
Stuart Weitzman
Michael Kors
LK Bennett
Repetto
Coach
et plus...

OGILVY
CHAUSSURES

Boutique au 3^e étage
1307, rue Sainte-Catherine Ouest
514.842.7711 poste 258
ogilvycanada.com

PROMOTION

CHIRURGIE ESTHÉTIQUE

Une section spéciale à ne pas manquer, ce jeudi dans LA PRESSE

Ordre des ingénieurs du Québec

En partenariat avec OSIsoft Canada :

PRIX GÉNIE INNOVATION 2013

exp
Pour la création du traitement photocatalytique des gaz

Le représentant des Services exp inc., firme lauréate du Prix Génie innovation 2013, M. Stéphane Chabot, ing. (au centre), coordonnateur technique, en compagnie de M. Martin Jetté, ing., directeur général d'OSIsoft, présentateur du prix (à droite), et du président de l'Ordre des ingénieurs du Québec, M. Daniel Label, ing., PMP.

L'équipe de la firme de génie-conseil exp a remporté le Prix Génie innovation 2013 décerné par l'Ordre des ingénieurs du Québec, pour la mise au point du traitement photocatalytique des gaz (TPG), un nouveau procédé qui permet de détruire des composés polluants dans les émissions de gaz industriels.

Spécialisée dans les milieux bâtis et naturels, la firme de génie-conseil exp a été choisie par le fabricant de panneaux de bois Uniboard Pflieiderer pour remplacer le système de contrôle de la pollution atmosphérique de l'une de ses usines aux États-Unis. En réponse aux besoins du client, l'équipe assignée au projet a inventé un procédé permettant d'oxyder et de détruire certains composés organiques volatils solubles dans l'eau.

Cette technologie innovatrice constitue une réalisation remarquable du génie québécois. En plus d'être compacte et moins coûteuse à l'exploitation que les technologies existantes, elle permet la destruction des composés polluants par oxydation chimique plutôt que thermique et ne génère pas de gaz à effet de serre supplémentaires comme le font les incinérateurs.

L'équipe d'exp peut être fière de cette innovation dans un contexte où les entreprises de tous les secteurs cherchent des moyens de réaliser des économies tout en réduisant leur empreinte environnementale.

Le Prix Génie innovation a pour but d'encourager l'innovation liée à l'ingénierie en reconnaissant le mérite tant du point de vue des résultats obtenus que des efforts investis. Les innovations récompensées par ce prix doivent obligatoirement contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des êtres humains et correspondre aux valeurs fondamentales de l'ingénieur, soit la compétence, le sens de l'éthique, la responsabilité et l'engagement social.

Fondé en 1920, l'Ordre des ingénieurs du Québec regroupe 60 000 professionnels du génie de toutes les disciplines, à l'exception du génie forestier. L'Ordre a comme mission d'assurer la protection du public en contrôlant l'exercice de la profession dans le cadre de sa loi constitutive et de ses règlements, ainsi que de mettre la profession au service de l'intérêt du public.

décormag

UN VENT D'ÉTÉ SOUFFLE SUR VOTRE DÉCOR



EXPLOREZ
LES NOUVELLES
TENDANCES
POUR DÉCORER
**VOTRE
INTÉRIEUR** EN
VISITANT DES
ESPACES HORS
DU COMMUN.

DÉCOUVREZ
CE QU'IL
Y A DE
NEUF SOUS
LE SOLEIL
POUR
AMÉNAGER
**VOTRE
EXTÉRIEUR.**



NUMÉROS EN KIOSQUE **MAINTENANT**

tc • MEDIA

PORTRAIT EN TROIS TEMPS DE CAMILLA

PHILIPPE MERCURE

La duchesse de Cornouailles

Après des années à tenir un rôle discret auprès du prince Charles, Camilla sort de l'ombre. La duchesse de Cornouailles a sauté lundi dernier dans l'Eurostar en direction de Paris, faisant ainsi son tout premier voyage officiel en solo. Portrait d'une femme qui n'a jamais cherché les projecteurs... mais qui se prépare peut-être à devenir reine.

Entre amoureuse, maîtresse et femme

La relation entre le prince Charles et Camilla a toujours fait couler beaucoup d'encre. Les jeunes amants commencent à se fréquenter au début de la vingtaine, mais Camilla se marie avec un officier de l'armée britannique, Andrew Parker Bowles, en 1973. Le prince Charles prend Diana Spencer pour épouse en 1981, mais la relation entre Charles et Camilla se poursuit malgré leurs mariages respectifs, faisant les choux gras de la presse à potins. « Nous étions trois dans ce mariage, et ça fait beaucoup », avait lancé Diana dans une entrevue télévisée qui a marqué les esprits. Huit ans après la mort de Diana, Charles et Camilla officialisent leur union en 2005.

Loin des projecteurs

Dans la famille royale, les débuts de Camilla, perçue par la presse britannique comme la rivale de Diana, sont difficiles. La duchesse est l'objet de moqueries, mais reste loin des débats et ne se plaint pas. La presse la décrit comme une femme qui n'a jamais cherché les projecteurs. Elle se fait toutefois de plus en plus visible maintenant que la reine Élisabeth II vieillit et que son fils aîné, Charles, appelé à lui succéder sur le trône, a davantage de responsabilités. Son voyage à Paris, qui s'est conclu hier, concrétise cette sortie de l'ombre.

Une future reine?

Le titre que portera Camilla lorsque la reine Élisabeth II, qui a aujourd'hui 87 ans, mourra n'est pas clair. En tant que seconde femme du prince Charles, il n'est pas automatique qu'elle devienne reine lorsque son mari sera nommé roi. Mais selon les spécialistes de la monarchie, des signes montrent qu'Élisabeth a maintenant « accepté » Camilla et que celle-ci deviendra bel et bien reine. Sa présence le 8 mai dernier à l'ouverture du Parlement britannique est perçue comme l'un des plus significatifs.



PHOTO KIRSTY WIGGLESWORTH, ARCHIVES AFP

CHINE

Un bébé retrouvé vivant dans un conduit de toilettes

AGENCE FRANCE-PRESSE

PÉKIN — Un nouveau-né a été secouru vivant dans le conduit des toilettes d'un immeuble en Chine où il est resté coincé entre deux et trois heures après sa naissance, a rapporté la police hier.

La mère de l'enfant, âgée de 22 ans et célibataire, avait caché sa grossesse à ses voisins de peur de devenir victime d'ostracisme, a déclaré à l'AFP un policier de la ville de Jinhua, dans la province orientale du Zhejiang.

Samedi, elle a accouché de manière inattendue lorsqu'elle s'est rendue dans des latrines à la turque, dans lesquelles le bébé est tombé, selon ce policier qui n'a pas voulu donner son nom.

La mère a ensuite appelé son propriétaire, assurant avoir entendu « des bruits bizarres » dans le conduit. Après avoir repéré l'enfant, le propriétaire a appelé la police.

Les secouristes ont mis près d'une heure à sectionner un segment de ce conduit d'un diamètre de 10 cm, utilisant des scies et des pinces pour extraire le nouveau-né.

« La femme était présente sur place durant toute l'opération de sauvetage... et a admis être la mère lorsque nous le lui avons demandé », a rapporté le policier, qui a ajouté que le père de l'enfant était toujours recherché.

« Nous devons encore enquêter pour déterminer si elle avait de mauvaises intentions » et éventuellement mettre la jeune mère en examen, a encore dit l'agent.


Le bébé pesant 2,3 kg a subi quelques coupures et son rythme cardiaque s'est durant un moment ralenti. Selon le policier, son état de santé n'inspire plus d'inquiétude, mais sa mère se trouve dans un état grave suite à des complications résultant de son accouchement.

Indignation

Les abandons de bébés ne sont pas rares en Chine, où s'applique de façon souvent brutale la politique de l'enfant unique.

Le sort de l'enfant a suscité des milliers de réactions indignées sur les comptes de microblogues grâce auxquels les Chinois commentent l'actualité et font part de leurs sentiments sur de nombreux sujets de société.

« Jamais je ne pourrai accepter ou pardonner une attitude consistant à abandonner un bébé, encore attaché par son cordon ombilical au placenta, dans des toilettes », a confié un internaute utilisant le pseudonyme de Jiding Jijia.




LA NOUVELLE CIVIC AMÉLIORÉE AVEC UNE OFFRE AMÉLIORÉE.

LOCATION AUX DEUX SEMAINES

maintenant
disponible

sur certains modèles



2013 IIHS TOP SAFETY PICK+

Meilleur choix sécuritaire+
PETITES VOITURES

LA SEULE DE SA
CATÉGORIE À AVOIR
REÇU CE PRIX
À CE JOUR

CIVIC DX 2013

- Intérieur plus luxueux
- Extérieur remodelé

EN LOCATION

82\$*


Aux deux semaines pendant 60 mois

995 \$ acompte | 24 000 km / année
Transport et préparation inclus

FINANCEMENT À L'ACHAT

0,99%**

Sur 48 mois



HONDA

VISITEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE HONDA | hondaquebec.ca

REMISE ADDITIONNELLE DISPONIBLE AVEC LE PROGRAMME **BATES DE CREDIT**

Ces offres sont faites par Services Financiers Honda Inc. (SFHI), sur approbation de crédit, et portent sur la Civic berline DX manuelle 2013 neuve (modèle FR2E20EX). *L'offre de location-bail aux deux semaines est pour une période de 60 mois pour un total de 130 paiements. Franchise de kilométrage de 120 000 km, frais de 0,12 \$ le kilomètre excédentaire. Transport et préparation de 1 495 \$ inclus. Prix à l'achat pour ce véhicule (PDSF): 16 935 \$, transport, préparation inclus. **À titre d'exemple d'un financement à l'achat (taxes incluses) au taux de crédit de 0,99 %, un montant de 19 471 \$ financé sur 48 mois donne des mensualités de 413,90 \$ pour des frais de crédit de 396,20 \$ et une obligation totale de 19 867,20 \$. Aucun acompte requis. À moins d'indication contraire, les taxes, droits, assurances et immatriculation sont en sus. Le concessionnaire peut vendre ou louer à prix moindre. Offres valides seulement pour les résidents du Québec chez les concessionnaires Honda du Québec participants. Offres d'une durée limitée sujettes à changement sans préavis par le constructeur et valides sur les véhicules en inventaire. Photos à titre indicatif seulement. Voyez votre concessionnaire Honda pour plus de détails. *Une initiative de l'AQLPA soutenue par le gouvernement du Québec par l'intermédiaire du Fonds vert. Pour plus d'information, visitez le www.faitesdelair.org.

MONDE

LE TOUR DU GLOBE

Cour pénale La procureure reçoit mal les critiques

La procureure de la Cour pénale internationale (CPI) Fatou Bensouda a accusé hier ceux qui critiquaient la CPI de vouloir protéger les responsables de crimes contre l'humanité, au lendemain de vives critiques émises par l'Union africaine (UA). Le président de l'UA, le premier ministre éthiopien Hailemariam Desalegn, avait accusé lundi à Addis Abeba la CPI de mener « une sorte de chasse raciale » contre les Africains. —AFP



PHOTO HIROKO MASUIKE, THE NEW YORK TIMES
Fatou Bensouda

Royaume-Uni Suspect du meurtre du soldat interrogé

Michael Adebawale, l'une des deux personnes soupçonnées du meurtre d'un soldat britannique, blessé lors de son arrestation, a quitté hier l'hôpital pour être aussitôt placé en garde à vue et interrogé dans un commissariat londonien, a annoncé la police britannique. L'homme devra répondre d'une « tentative de meurtre sur un policier », a précisé Scotland Yard dans un communiqué. —AFP

États-Unis Un recours hostile à l'avortement rejeté

La Cour suprême des États-Unis a refusé hier de se saisir d'un recours de l'Indiana qui lui aurait permis de réexaminer la question controversée de l'avortement dans le pays. L'Indiana faisait appel à la plus haute juridiction américaine dans le but de refuser que des fonds gouvernementaux d'assurance maladie aillent à des centres de santé pratiquant les interruptions volontaires de grossesse. —AFP

QUATRE MOTS POUR COMPRENDRE

RICHARD HÉTU, COLLABORATION SPÉCIALE

Retrouvailles au New Jersey

NEW YORK – Le gouverneur républicain du New Jersey Chris Christie avait irrité plusieurs membres de son parti en octobre dernier en vantant l'action de Barack Obama par rapport aux conséquences de l'ouragan Sandy, qui a fait plus de 100 morts et détruit plusieurs dizaines de milliers de maisons dans le nord-est des États-Unis. Sept mois plus tard, les deux hommes se sont retrouvés hier à Asbury Park, sur le front de mer. Retour en quatre mots sur cette visite qui a retenu l'attention des Américains.

Côte

Destination touristique populaire, la côte du New Jersey n'a pas effacé toutes les traces de l'ouragan Sandy. Comme l'a souligné Barack Obama hier, « il y a encore des maisons à reconstruire, des commerces à rouvrir, des attractions, des plages, des pontons qui ne se sont pas encore complètement restaurés ». Mais le président a tenu à annoncer à ses compatriotes que la côte du New Jersey était prête à les accueillir pour la saison estivale.



PHOTO JASON REED, REUTERS

Consulateur

Le président américain porte plusieurs casquettes, dont celle de consulat. Ces jours-ci, ce rôle a conduit Barack Obama dans l'Oklahoma, où il s'est rendu au chevet d'une ville dévastée par une tornade, et dans le New Jersey. « Vous êtes plus forts que la tempête », a déclaré le président aux habitants de cet État. Pour Barack Obama, ce rôle de consulat a l'avantage de faire oublier, au moins pendant un moment, les affaires qui le fragilisent.



PHOTO MANDEL NGAN, AGENCE FRANCE-PRESSE

Candidat

Chris Christie songe peut-être encore à se porter candidat à la Maison-Blanche en 2016, malgré la rancœur tenace de certains républicains à son égard. Mais avant d'en arriver là, il briguera, en novembre, un deuxième mandat au poste de gouverneur du New Jersey, un État qui a voté pour Barack Obama en 2008 et en 2012. La réélection du républicain n'est pas vraiment mise en doute. Mais sa présence hier aux côtés du président démocrate ne devrait pas lui nuire.



PHOTO SAUL LOEB, AGENCE-FRANCE PRESSE

Coopération

Tapes dans le dos ou dans les mains, blagues à l'avenant, Barack Obama et Chris Christie ont donné hier l'impression d'être deux grands copains qui se retrouvent avec joie. « C'est parce qu'il est candidat », a dit à la blague Barack Obama après que le gouverneur a réussi un jeu d'adresse qu'il avait lui-même raté à quatre reprises. Chris Christie l'a consolé en lui remettant un ours en peluche revêtu du maillot des Bears de Chicago. Message subliminal: le gouvernement fédéral et les États, les démocrates et les républicains, peuvent coopérer pour le mieux-être des citoyens.

Quelle direction avons-nous prise?



- Montréal se classe au 22e rang des 22 villes les plus importantes d'Amérique du nord
- Le Québec se classe au 54e rang parmi les 60 provinces et états de l'Amérique du nord, en ce qui a trait à la richesse et le PIB
- 252 vols quittent Montréal quotidiennement par rapport à Toronto, qui en a 758
- 26 membres de l'Assemblée Nationale ont été à l'école anglaise, mais ils ne veulent pas vous accorder le même droit
- Emplois au sein de sièges sociaux : 36 893 à Montréal - 59 167 à Toronto

**Il est temps d'accorder moins d'énergie au débat linguistique
Il est temps de se pencher sur l'économie -
pour une meilleure qualité de vie.**

CRITIQU

CANADIAN RIGHTS IN QUEBEC • DROITS CANADIENS AU QUÉBEC

JOINDRE • BÉNÉVOLE • DON

CRITIQ.CA | INFO@CRITIQ.CA



SYRIE

Moscou insiste pour armer le régime

AGENCE FRANCE-PRESSE

Moscou insistait hier pour livrer des missiles à la Syrie, au grand dam d'Israël, dans le contexte où les risques d'une contagion du conflit à la région semblaient de plus en plus importants.

Le régime syrien a par ailleurs dénoncé, tout comme Moscou son allié, la décision de l'Union européenne de lever l'embargo sur les armes à l'opposition armée, estimant qu'il s'agissait d'un obstacle aux efforts de paix en cours.

Le vice-ministre russe des Affaires étrangères Sergueï Riabkov a justifié les livraisons prévues de systèmes sol-air sophistiqués S-300 à Damas en estimant que ces missiles visaient à dissuader toute velléité d'intervention extérieure dans le conflit.

« Des mesures de cette sorte dissuadent en grande partie certains esprits échauffés d'envisager des scénarios dans lesquels le conflit prendrait un tour international avec la participation de forces étrangères », a-t-il dit.

Mais Israël a averti qu'il réagirait en cas de livraisons de ces missiles. « Si par

malheur, ils arrivent en Syrie, nous saurons quoi faire », a affirmé le ministre israélien de la Défense Moshé Yaalon.

Israël a mené début mai deux raids aériens sur des cibles militaires près de Damas disant vouloir empêcher un transfert d'armes au Hezbollah, mouvement chiite libanais proche de Damas, et ennemi juré d'Israël.

Une levée symbolique

Dans un contexte d'enlisement du conflit, qui a déjà fait plus de 94 000 morts depuis mars 2011 selon une ONG syrienne, l'UE a décidé de lever l'embargo sur les armes pour les rebelles, une mesure « soutenue » par Washington.

« L'UE a décidé de mettre fin à l'embargo sur les armes pour l'opposition syrienne et de maintenir les autres sanctions contre le régime syrien », a annoncé le ministre britannique William Hague dans la nuit à l'issue d'une réunion marathon.

Les 27 sont cependant convenus de ne pas livrer d'armes aux rebelles dans l'immédiat pour ne pas nuire aux efforts de règlement politique.

LA PERSONNALITÉ DE LA SEMAINE

LA PRESSE



RADIO | TÉLÉVISION | INTERNET

ENCORE PLUS
QUE DU TALENT,
DE L'INTELLIGENCE,
MÊME DU GÉNIE,
L'EXCELLENCE
NAÎT DE L'EFFORT

Retrouvez la personnalité de la semaine et aussi celles des semaines précédentes
sur lapresse.ca/personnalite

Partenaires de l'excellence

AIR CANADA

RioTintoAlcan

Financière Manuvie

Pour votre avenir

Une société minière canadienne visée par des militants grecs

Des manifestations causent de violents affrontements avec la police



MARC THIBODEAU

Les projets de développement d'Eldorado Gold dans le nord-est de la Grèce se heurtent à une vive résistance de la part de militants locaux qui accusent la société minière canadienne de vouloir tirer profit des misères économiques de leur pays pour s'imposer.

L'entreprise de Vancouver rétorque qu'elle est victime d'une campagne « diffamatoire » menée par un noyau d'individus « radicaux », sans véritable soutien populaire, qui n'hésitent pas à cautionner le recours à la violence pour parvenir à leurs fins.

La physicienne Maria Kadoglou, qui mène la charge contre la firme, affirme que le développement projeté de la mine d'or de Skouries, dans la presqu'île de la Chalcidique, sera très dommageable pour l'environnement et compromettra, à terme, l'économie locale.

« Il existe une industrie touristique en plein développement qui est freinée par l'activité minière existante et qui sera détruite si l'on accepte que des mines à ciel ouvert voient le jour », souligne la femme de 45 ans, qui est de passage cette semaine au Canada pour sensibiliser élus et citoyens à la situation.

La force pour contenir les contestations

Le gouvernement grec est entièrement acquis aux projets d'Eldorado Gold et n'hésite pas à user de la force pour mater les velléités contestataires dans la région au profit de l'entreprise, note-t-elle.

Les policiers ont notamment réprimé violemment à l'automne une manifestation réunissant plusieurs milliers de personnes. Des militants ont été « battus » ou ciblés avec « des balles de caoutchouc », dénonce M^{me} Kadoglou.

En février, des installations d'Eldorado Gold dans



PHOTO SAKIS MITROLIDIS, AGENCE FRANCE-PRESSE

Des manifestants ont protesté, le 14 avril, contre l'arrestation violente de deux suspects qui auraient incendié des installations sur un site de la minière Eldorado Gold, en février dernier.

le chantier de Skouries ont été incendiées, précipitant une enquête policière qui a entraîné de nouveaux affrontements.

opposants déforment la réalité de manière éhontée. La majeure partie de la population locale salue les investissements projetés dans la Chalcidique,

Le gouvernement grec est entièrement acquis aux projets d'Eldorado Gold et n'hésite pas à user de la force pour mater les velléités contestataires dans la région au profit de l'entreprise, note Maria Kadoglou, qui mène la charge contre la firme.

Amnistie internationale s'est inquiétée des pratiques policières dans une déclaration rendue publique en mars.

« La première chose en voie d'être détruite, c'est la démocratie grecque et le respect des droits de l'homme », accuse M^{me} Kadoglou, qui dénonce, pour des raisons similaires, un autre projet minier d'Eldorado Gold dans la région de Thrace.

La réalité « déformée »

Le président et chef de direction de l'entreprise, Paul Wright, affirme que les

mais une minorité « radicale » s'y oppose et ne recule devant aucun stratagème pour avoir gain de cause, dit-il.

Le projet de Skouries a reçu son approbation environnementale à l'issue d'un long processus d'évaluation qui s'est étalé sur une période de cinq ans. Son impact sera minime, parce que la majeure partie de l'exploitation se déroulera sous terre et que les traces en surface seront rapidement effacées, note M. Wright.

« Nous répondons parfaitement aux exigences environnementales de la Grèce et de l'Union européenne », souligne-t-il.

L'entreprise, qui estime les réserves d'or de Skouries à 3,6 millions d'onces, prévoit créer près de 5000 emplois directs et indirects avec son projet.

DES INSTITUTIONS PUBLIQUES EN JEU

Les militants opposés au projet minier d'Eldorado Gold en Grèce déplorent que des institutions publiques comme la Caisse de dépôt et placement du Québec détiennent des actions de l'entreprise. « Leur argent n'est pas en sûreté. L'opposition en Grèce est si forte que le projet [de la société minière] va échouer », prévient Maria Kadoglou. La Caisse détenait, à la fin de 2012, 190 millions de dollars en actions de la firme. Un porte-parole, Maxime Chagnon, explique que l'institution financière a une politique d'investissement responsable qui permet de tenir compte des aspects environnementaux et sociaux dans ses décisions de placement, en excluant d'emblée les titres « non conformes au droit local ou international ». De manière générale, la Caisse préfère utiliser son « poids actionnarial » pour faire évoluer les pratiques d'entreprise lorsque la chose paraît possible plutôt que de se retirer purement et simplement, dit M. Chagnon. Paul Wright, président et chef de direction d'Eldorado Gold, note que les représentants de la Caisse connaissent bien son entreprise et savent qu'elle se conforme aux standards les plus élevés de l'industrie.

Comme aucune redevance n'est prévue par la loi, Eldorado Gold dit insister pour que le gouvernement grec mette en place de tels prélèvements, dit M. Wright. Il s'attend à ce que la réglementation soit modifiée en ce sens dans les mois qui viennent.

M^{me} Kadoglou affirme que l'entreprise cherche depuis le début à démoniser ses opposants pour détourner les critiques. « Ils ont tenté de nous dépeindre de toutes les manières possibles pour éviter de reconnaître ce que nous sommes, à savoir un important mouvement d'opposition populaire », dit-elle.

LOTTO QUÉBEC Résultats des tirages du : 2013-05-28

Lotto 6/49 3 2 2 5 1 6 2 1

Sprinto 04 10 34 40 43

Vous pouvez maintenant acheter ces loteries en ligne.

Lotto 6/49 **Poker** **Astro** **Quotidienne** **Triplex**

lotoquebec.com/enligne

Lotto Poker 8 9 9 10 R Extra 9797302

19

MILLIONNAIRES GRÂCE À LA LOTERIE

DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2013

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Astro Jour - Mois - Année - Signe
30 AVRIL 27 CANCER

Banco
01 02 06 09 10 20 23 27 31 32
39 40 47 48 49 50 51 56 62 69

Triplex 05 06
30 38 39

Quotidienne 3 966
4 4775

Pour vos produits HONDA, une seule adresse

stbasilehonda.com

HONDA

LOCATION AUX DEUX SEMAINES

maintenant disponible sur certains modèles

FIT 2013 En location **77\$** +
aux deux semaines pendant 60 mois

24 000 km/année
1495\$ acompte
Transport et préparation
+ taxe A/C inclus

* Voir détails chez votre concessionnaire.

CB500F 2013 Freins ABS **6 749\$**
Préparation et transport inclus.

Moteur BF2.3 **1 029\$**
Préparation et transport inclus.

HONDA VÉHICULES D'OCCASION Certifiés

135, boul. Sir-Wilfrid-Laurier
Saint-Basile-le-Grand 450 461.9999

HONDA Produits Mécaniques

HONDA MARINE

willi.am/

intelligence.numérique
http://w.illi.am/

accompagne les grandes organisations dans leur virage numérique.

- Conseil et analyse d'affaires
- Développement technologique multiplateforme
- Création et design d'identité numérique
- Recherche et expérience utilisateur
- Conseil stratégique en médias sociaux
- Optimisation de la performance et analytiques Web

DÉBATS

LA PRESSE

André Desmarais > Président du conseil d'administration
 Guy Crevier > Président et éditeur
 Éric Trottier > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
 Mario Girard > Directeur principal de l'information André Pratte > Éditorialiste en chef

ÉDITORIAUX

La religion n'est pas privée



ANDRÉ PRATTE

apratte@lapresse.ca

Le citoyen n'a pas seulement le droit d'avoir des croyances religieuses, il a le droit de les exprimer.

Mécontents du jugement de la Cour d'appel sur la prière au conseil municipal de Saguenay, plusieurs ont soutenu que la religion devrait être confinée au domaine privé. C'est un point de vue répandu au Québec. Selon le sondage Léger Marketing publié la semaine dernière par le gouvernement provincial, 57% des Québécois sont d'accord avec l'énoncé suivant: «Il faut interdire tout signe religieux sur la place publique. La religion est une affaire privée et doit se manifester seulement en privé.»

Si cette donnée représente fidèlement l'opinion d'une majorité des Québécois, il faut conclure que la population a une compréhension bien trop restrictive de la liberté de religion. Il en est de celle-ci comme de la liberté d'opinion: le citoyen n'a pas seulement le droit d'avoir des convictions et des croyances, il a le droit de les exprimer. Sans ce dernier, le premier droit perd pratiquement tout son sens.

La liberté de manifester sa foi publiquement est affirmée par maints textes juridiques nationaux et internationaux, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle a été confirmée par de nombreux tribunaux, en Europe comme en Amérique.

Contrairement au droit d'entretenir une foi, celui de la manifester n'est toutefois pas absolu. Un État peut l'encadrer, par exemple pour des motifs d'ordre public ou pour protéger les droits d'autrui. C'est là que s'ouvre une vaste zone grise, le lieu des accommodements et

des conflits, source d'inquiétudes légitimes et de préjugés déplorables.

C'est à ce flou que bon nombre de Québécois voudraient mettre fin une fois pour toutes en confinant toutes les manifestations religieuses à l'espace privé. Toutefois, il y aurait là une violation grave des droits fondamentaux des croyants.

C'est aussi dans l'espoir de clarifier les choses que certains prônent la rédaction d'une «charte de la laïcité». Quoi qu'on pense de cette démarche, une chose est sûre: une telle charte n'empêcherait pas les accrochages entre la liberté de religion et d'autres droits et valeurs.

Le citoyen n'a pas seulement le droit d'avoir des croyances religieuses, il a le droit de les exprimer.

On le voit en France, où la laïcité de l'État est pourtant affirmée depuis plus de deux siècles. Dans une décision récente, le Défenseur des droits, équivalent français de notre Commission des droits de la personne, a rappelé que «même dans une société démocratique laïque, de simples citoyens ne peuvent être soumis à une obligation de discrétion dans l'expression publique de leurs convictions religieuses.»

Cela étant, sauf dans les cas où la collision est inévitable, la voie des accommodements et de la tolérance reste la meilleure. L'affaire de la prière à Saguenay n'aurait pas dû se rendre devant les tribunaux. Le conflit a pris une telle ampleur seulement parce que les deux parties (surtout le maire, selon la Cour d'appel) ont été déraisonnables. Avec davantage de bonne volonté de part et d'autre, il aurait été facile de trouver... un accommodement.

L'exemple Porter



ARIANE KROL

akrol@lapresse.ca

On a mis du temps à le comprendre au Québec, mais ça commence à rentrer. Le moyen le plus efficace de décourager la corruption n'est pas d'adopter un code d'éthique, un règlement ni même une loi. C'est de s'assurer que les conséquences sont non seulement lourdes, mais probables. L'arrestation d'Arthur Porter au Panama est le message le plus dissuasif qui ait été envoyé depuis longtemps.

L'ex-patron du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) est accusé, entre autres bricoles, de fraude envers le gouvernement, d'abus de confiance, de commissions secrètes et de recyclage des produits de la criminalité. Et l'on ne parle pas de menue monnaie. Des pots-de-jeu de 22,5 millions de dollars auraient été versés pour influencer l'attribution du contrat de construction du CUSM. Si le D^r Porter ne s'était pas barré aux Bahamas, il aurait probablement été arrêté en février dernier, en même temps que son ex-bras droit, Yanai Elbaz, et l'ex-PDG de SNC-Lavalin, Pierre Duhaime. (S'il était resté au Québec, il n'aurait pas non plus eu le droit de s'autodiagnostiquer un cancer, mais c'est une autre histoire...)

Il sera intéressant de savoir ce qui a pu inciter le suspect à quitter son archipel, où il ne risquait pas d'être extradé vers le Canada avant longtemps, pour s'aventurer au Panama, où il fait maintenant face à une telle procédure. D'autant que ça devrait aller rondement, si l'on en croit ce que la police panaméenne a indiqué à l'AFP. Ça reste à voir, mais l'arrestation est déjà, en soi, une bonne nouvelle.

Quand même un homme comme Arthur Porter ne réussit plus à échapper à la justice, c'est un signe.

L'impunité a trop longtemps été la norme devant de tels comportements. La corruption était une affaire entendue. Dans bien des endroits, on n'employait même pas ce terme: c'était la façon de faire des affaires et de gérer des contrats publics, tout simplement.

Pour venir à bout de cette culture parasitaire, il faudra plus qu'une commission Charbonneau et de belles résolutions. Il faut remplacer l'impunité par la certitude de faire face à la justice. C'est la seule chose qui soit assez puissante pour contrebalancer l'appât du gain.



DROITS RÉSERVÉS/serge.chapleau@lapresse.ca

OPINION

Le cadenas du Sénat



CLAUDETTE CARBONNEAU
 Ex-présidente de la CSN, l'auteure collabore régulièrement à notre section Débats.

Stephen Harper vient de connaître une dure semaine. Plusieurs voient même dans ce «Sénatgate» qui ne cesse de rebondir une première atteinte sérieuse au premier ministre lui-même.

Ces derniers mois, le Sénat a fait la manchette plus souvent qu'à son tour avec les frasques de plusieurs sénateurs conservateurs allant de Patrick Brazeau à Mike Duffy, en passant par le Pierre-Hugues Boisvenu. Tous ont été nommés par Stephen Harper. Voilà qui suinte le mépris et l'irrespect envers une institution qui, quoiqu'on en pense, fait toujours partie de la constitution et appelle un budget de 100 millions de dollars par année.

Par-dessus tout, le geste posé par le chef de cabinet de Stephen Harper de verser à Mike Duffy un don de 90 000\$ donne à penser qu'on a tenté de le blanchir et de calmer la critique en lui permettant de rembourser les sommes injustement appropriées.

M. Harper cherche aujourd'hui à prendre ses distances en prétendant n'avoir rien su du geste fait par son bras droit. C'est un peu court, quand on se rappelle qu'il a d'abord réaffirmé sa confiance absolue en son chef de cabinet lorsque le scandale a éclaté publiquement!

La tolérance et même la légèreté devant des manquements à l'intégrité viennent égratigner celui qui avait fait campagne sur ce thème et lave désormais plus blanc que blanc en pourfendant sans pitié les chômeurs.

Toute cette affaire ramène aussi au premier plan la promesse de Stephen Harper de réformer le Sénat pour en faire une institution élue, efficace et égale. On ne peut pas dire que M. Harper se soit épuisé à changer les choses! S'il a nommé des Mike Duffy et des Pamela Wallin au Sénat, c'est dans un esprit d'abord partisan. Il les savait populaires et les a utilisés abondamment à des fins électorales. Bref, il est pris en flagrant délit de pratiquer ce qu'il prétendait vouloir changer.

affrontements entre ceux qui exigeront avec plus de force encore une réforme du Sénat et ceux qui voudront l'abolir. Le NPJ a déjà donné le ton.

Le hic dans toute cette histoire, c'est qu'aucune de ces solutions n'est à portée de main. Abolir le Sénat demande un amendement constitutionnel requérant l'accord des provinces. On imagine la foire d'empoigne quand on sait que des provinces comme l'Alberta font de cette réforme leur grande demande constitutionnelle, alors que d'autres sont résolument abolitionnistes. Surtout, on perçoit très bien qu'une réouverture du débat constitutionnel ramènerait à la surface la question du Québec et la question autochtone, pour ne nommer que celles-là. Bonjour Meech et Charlottetown!

Nous voilà repartis pour de beaux affrontements entre ceux qui exigeront avec plus de force encore une réforme du Sénat et ceux qui voudront l'abolir.

Les élections fédérales sont dans deux ans. Que restera-t-il de cette crise, qui a suscité la critique à travers tout le pays et ébranlé le fief conservateur? On ne peut jurer de rien. Néanmoins, les enquêtes vont se poursuivre. L'opposition ne va pas lâcher le morceau, alors qu'elle a réussi à trouver le talon d'Achille lui permettant de chasser hors de ses terres.

On peut d'ores et déjà prévoir de nouveaux terrains de lutte. Le scandale a fait tellement de bruit que personne au Canada ne voudra plus du Sénat tel qu'il est. Nous voilà repartis pour de beaux

Réformer le Sénat, pour lui donner une valeur ajoutée et une légitimité, exige certainement d'en revoir les caractéristiques essentielles, ce qui invariablement nous ramène dans l'ornière constitutionnelle, à moins que la Cour suprême ne change son fusil d'épaule. Voilà qui rappelle le caractère sclérosé de la constitution qui nous régit.

Il n'est pas normal, comme s'en vantait Pierre Elliott Trudeau au moment du rapatriement, de devoir vivre avec une constitution cadencée pour 1000 ans. C'est une injure à la démocratie.

LA PRESSE

LE BLOGUE DE L'ÉDITO

Le fantôme et l'éléphant

par Mario Roy



LE DÉBAT DU JOUR

L'indépendance sans le PQ?

Le Parti québécois n'est plus le seul parti apte à mener le Québec vers l'indépendance, selon Bernard Landry. Qu'en pensez-vous?

LA QUESTION DU JOUR

La prière peut être récitée avant les séances du conseil municipal à Saguenay, a tranché la Cour d'appel. Êtes-vous d'accord?

Oui, 50% Non, 47%
 Je ne sais pas, 3%
 Résultats à 15h30, hier - 9277 répondants

POUR NOUS JOINDRE La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE?

Écrivez-nous à nouvelles@lapresse.ca

VOUS VOULEZ EXPRIMER VOTRE OPINION?

Écrivez-nous à débats@lapresse.ca

RÉDACTION 514.285.7070
 commentaires@lapresse.ca

ABONNEMENT 514.285.6911 ou 1.800.361.7453
 www.lapresse.ca/abonnement

PUBLICITÉ 514.285.6931

PETITES ANNONCES 514.987.8563 ou 1.866.987.8363
 petitesannonces@lapresse.ca

DÉCÈS 514.285.6816
 decès@lapresse.ca

CARRIÈRES 514.285.7320
 carrieres@lapresse.ca

Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien La Presse est publié et édité par La Presse, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de l'imprimerie Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier, Président et éditeur.

À BIEN Y PENSER

DÉBATS

Grâce à la campagne de Postes Canada pour encourager les citoyens à recevoir des circulaires par courrier, j'ai appris qu'il existait un service pour ne pas recevoir de circulaires à la maison. Je vais aller m'inscrire dans les plus brefs délais pour ne plus en recevoir. Si on est nombreux à faire la même chose, cette campagne de Postes Canada, qui va à l'encontre du développement durable, aura eu l'effet contraire. Merci Postes Canada de m'avoir informé de ce service!

— Alain Auger, Longueuil

CHUM

Un danseur dans un couloir



ALAIN DUBUC
COLLABORATION SPÉCIALE
adubuc@lapresse.ca

C'est souvent en juxtaposant des nouvelles qu'on révèle l'existence de troublants paradoxes.

Lundi, l'ancien directeur général du CUSM, le grand hôpital universitaire de McGill, a été arrêté au Panama, à la demande des autorités canadiennes qui l'accusent d'avoir accepté des millions en pots-de-vin de SNC-Lavalin. Il a en outre laissé l'hôpital qu'il dirigeait dans un état de grave délabrement.

Première juxtaposition. La semaine dernière, on apprenait que l'Assemblée nationale, dans une motion unanime, convoquait Christian Paire, le DG de l'autre grand hôpital universitaire montréalais, le CHUM, à comparaître devant la commission de la santé et des services sociaux. A-t-il touché des pots-de-vin lui aussi? Non. Son hôpital est-il à la dérive? Non, il ne fait pas de déficit.

Les parlementaires, à la suggestion de la CAQ, veulent le questionner sur d'autres crimes. Avoir fait passer le nombre de cadres de 335 à 359 entre 2007 et 2013, et augmenté de 16 000 heures le travail administratif cette année – ce qui donne 10 personnes. On lui reproche aussi son gros salaire, plus de 400 000\$. Je ne cherche pas à défendre M. Paire. Mais je cherche à comprendre. Sans être un spécialiste de la gestion hospitalière, j'ai du mal à m'indigner d'un gros salaire pour un gros poste. Et je ne me scandalise pas d'une hausse de 24 cadres, soit 7%, pour un hôpital qui se lance, semble-t-il avec succès, dans un projet colossal qui le force à repenser ses façons de faire.

Difficile de ne pas subodorer une chasse aux sorcières dont je ne connais pas l'origine. Des jaloux du CUSM? Une façon d'embarrasser Philippe Couillard qui l'a nommé? La mafia du ministère, irritée de ses critiques ouvertes du financement hospitalier? Mais il est clair que le fait qu'on ait confié ce poste à un Français y est pour quelque chose.

«Ce n'est pas parce qu'on vient d'un autre pays qu'on n'est pas supposé connaître la loi (la loi 100 sur le déficit budgétaire)», a lancé la députée caquiste Hélène Daneault, ajoutant qu'il «y a parfois des danseurs dans les couloirs qui empêchent les brancardiers de circuler librement», ce qui suggère qu'on lui reproche aussi l'intégration des arts à la vie hospitalière.

Deuxième juxtaposition. Pendant qu'on attendait M. Paire de pied ferme à Québec, on découvrait que le dossier électronique continue de piétiner. «Bonne nouvelle! clamait lundi un communiqué du ministère de la Santé. Le Dossier santé Québec s'implante progressivement partout au Québec». Mais il y a une autre façon de dire la même chose.

Après quatre projets-pilotes – Québec, Estrie, Lanaudière, Montréal – qui sont tous plus ou moins au stade du balbutiement, on étendra le balbutiement à l'ensemble du Québec. Car la lenteur de l'implantation est stupéfiante. À Montréal, après plus d'un an, on a relié un GMF sur 75, 0 clinique réseau sur une quarantaine, 0 urgence, 0 CLSC, 9 laboratoires sur 20, 8 imageries sur 28. Le seul truc qui marche, ce sont les pharmacies, 137 sur 434. Parce qu'elles sont privées et donc déjà informatisées. Et pourtant, le DSQ ne comprend que trois éléments, les tests de laboratoire, l'imagerie médicale et les médicaments. On est à des années-lumière d'un vrai dossier électronique.

Troisième juxtaposition. Le Conference Board publiait justement la semaine dernière une analyse comparative des régimes provinciaux de santé. Avec un B, le Québec est dans la moyenne. Mais il obtient un D pour l'utilisation d'un dossier électronique, en queue de peloton, très en retard sur le Canada, qui est lui-même en retard sur le reste de l'Occident. Voilà un vrai sujet de commission parlementaire. Mais on aime mieux parler d'un gros salaire ou d'un danseur dans un couloir.

Pourquoi pas Projet Montréal?



PIERRE-YVES MCSWEEN
L'auteur est comptable professionnel agréé, professeur d'administration au cégep régional de Lanaudière et chargé de cours à HEC Montréal. Il collabore régulièrement

à la section Débats.

Si l'arrivée de Louise Harel et de Denis Coderre sur la scène de la politique municipale ressemble à des prouesses de parachutiste, il en est tout autrement pour Richard Bergeron de Projet Montréal. Depuis près d'une décennie, ce parti fait sa place, tranquillement, mais sûrement. Et si le traitement médiatique accordé à ce parti n'était pas à la hauteur de ce qu'il devrait être?

Il y a quelques années, j'étais assis en train de siroter un thé au bistro In Vivo dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve. Projet Montréal en était alors à ses balbutiements. Richard Bergeron y donnait alors une conférence devant une vingtaine de personnes. À l'aide d'un diaporama, une bouteille d'eau à la main, il redessina littéralement Montréal. Je n'avais jamais été réellement intéressé à la politique municipale avant cet instant précis.

Ce n'est pas que l'homme soit particulièrement charismatique: voix étouffée, visage sérieux, rien pour soulever les foules. Par contre,

Ses votes, Richard Bergeron ne les a pas gagnés avec des poignées de main ou des tweets, mais en passant des heures, des semaines, des années à présenter son projet, de café en café, par petits groupes, tranquillement, mais sûrement.

il avait un plan précis d'aménagement urbain. Une vision futuriste de Montréal où l'urbanité ne rimait pas avec étalement des familles dans les banlieues. Sa vision était claire: implantation d'un tramway, développement urbain pour retenir les familles, amélioration des berges du Saint-Laurent, etc. En faisant des parallèles avec les grandes villes du monde, il invitait les Montréalais à rêver leur ville.



PHOTO ROBERT SKINNER, LA PRESSE

À défaut d'être particulièrement charismatique, le chef de Projet Montréal, Richard Bergeron, a une vision claire de Montréal, où l'urbanité ne rime pas avec l'établissement des familles en banlieue.

En somme, ses votes, il ne les a pas gagnés avec des poignées de main ou des tweets, mais en passant des heures, des semaines, des années à présenter son projet, de café en café, par petits groupes, tranquillement, mais sûrement. J'ai un grand respect

Richard Bergeron avait trouvé une tête d'affiche pour se présenter à ses côtés? Peut-être.

Il y a aussi cette image s'opposant à la voiture qui colle à l'étiquette du parti. Personnellement, je pense qu'il faut nuancer la position de la voiture et du développement durable. Les automobilistes et les Montréalais doivent comprendre que le développement de leur ville passe par un désengorgement des transports. Pour ce faire, il est indéniable qu'une réduction de la circulation automobile devra passer par un système de transport en commun efficace et très développé. Ainsi, être pour le bien collectif, ne signifie pas d'être contre la voiture, mais reconnaître que celle-ci occupe beaucoup d'espaces communs au détriment de la population.

Je suis de ceux qui pensent que ce parti devrait avoir droit à sa chance. La chambre de commerce du Montréal métropolitain se cherche un maire? Pourquoi ne pas donner la chance à Projet Montréal? Parce qu'une ville, c'est bien plus qu'un réseau wi-fi.

Pour la minute de silence



MARCO VEILLEUX
L'auteur réside à Montréal.

C'est une victoire à la Pyrrhus que vient de remporter le maire de Saguenay, Jean Tremblay. Le jugement de la Cour d'appel du Québec, qui est favorable au maintien de la prière au début des assemblées municipales, laisse entendre qu'il pourra continuer à la réciter car cette prière, au fond, n'en est pas vraiment une. Elle a plutôt une valeur historique, culturelle et patrimoniale. Elle est donc, selon les juges, bien «inoffensive».

Voilà qui est plutôt humiliant pour ceux (dont je suis) qui croient à la valeur et à la dignité de prière! De plus, ce jugement dit au maire Tremblay qu'il peut bien continuer à dire cette prière (qui n'en est pas vraiment une!), dans la mesure où, ce faisant, il ne démontre pas sa foi et ses convictions personnelles. Du vrai délire!

Soyons sérieux: est-ce que la récitation d'une prière et des objets religieux ont leur place dans une salle de conseil municipal? La réponse est non. Les enceintes de nos institutions politiques se doivent d'être «neutres». Étant le lieu par excellence de la délibération citoyenne, leur neutralité incarne l'idéal de respect du pluralisme et de

l'égalité de tous qui est au fondement d'une société libre et démocratique.

Le maire de Saguenay reprend souvent la rengaine selon laquelle, comme Québécois, nous serions particulièrement «mous» par rapport à nos convictions, à ce qui fait notre identité, à ce qui nous unit. Selon lui, notre peuple et nos valeurs de Canadiens français seraient en train de s'effriter. Or, un tel discours ne tient pas la route, car il fait fi d'un demi-siècle de redéfinition du nationalisme québécois.

La récitation d'une prière a-t-elle sa place dans une salle de conseil municipal? Non. Par contre, faire silence serait pleinement respectueux des droits et libertés de tous.

Bien sûr, le catholicisme est une dimension constitutive et incontournable de notre histoire, et les croyants, comme tout autre citoyen, peuvent légitimement contribuer aux débats publics à partir de leurs convictions.

Toutefois, l'identité et la fierté nationales des Québécois ne peuvent plus être ainsi directement amalgamées avec la foi catholique. Ces relents d'un

nationalisme «ethnoreligieux» témoignent donc d'une inquiétante impasse du débat politique.

Qu'un nombre non négligeable de personnes veuillent suivre le maire Tremblay sur cette voie sans issue est plus que troublant. Il faut certainement y voir le symptôme d'un sentiment de déroute et d'insécurité identitaire qui ébranle présentement de larges pans de la société québécoise. Ce symptôme, bien sûr, doit être écouté et analysé avec sérieux et respect, car il exprime un réel malaise social, politique, économique et culturel diffus dans la population.

Mais au lieu de cela, nous voilà embourbés dans un débat pathétique autour de la récitation d'une prière. Ne serait-il pas plus simple et mieux avisé de transformer cette dernière en minute de silence? Faire silence, au début de la séance du conseil municipal, serait pleinement respectueux des droits et libertés de tous. Cette pratique serait donc incontestable sur le plan juridique.

En outre, le silence pourrait favoriser l'ouverture d'un espace pour la rencontre de l'autre aux multiples visages et convictions. Une telle pratique pourrait certainement nourrir une éthique sociale et politique à la hauteur des exigences de notre démocratie pluraliste. Les croyants n'y perdraient rien et les non-croyants pourraient y gagner quelque chose.

PATEK PHILIPPE
GENEVE

Fondez votre propre tradition.



KAUFMANN de SUISSE
MAÎTRES JOAILLIERS DEPUIS 1954

2195, rue Crescent, Montréal, Québec, Canada
514.848.0595

Chronographe à Quantième Annuel Réf. 5960R

